

PAULIC MEUNERIE SA

Société anonyme au capital de 1.368.886,86 euros
Siège social : Lieudit « Le Gouret » 56920 SAINT-GERAND - France
311 263 685 RCS LORIENT
(la "Société")

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société sont informés qu'ils seront réunis en Assemblée Générale Ordinaire le **mercredi 24 juin 2020 à 15 heures** au siège social de la société Paulic Meunerie, à huis clos, conformément à l'article 4 de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Avertissement

En raison de la situation exceptionnelle de pandémie de coronavirus, afin de respecter les restrictions liées aux rassemblements et aux déplacements imposées par la réglementation et compte tenu de l'impossibilité de réunir au siège social l'ensemble des actionnaires dans des conditions permettant de respecter les mesures de distanciation sociales prévues à l'article 1 du décret n°2020-548 du 11 mai 2020, le Président-Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'administration de la Société, a décidé que l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2020 se tiendra à huis clos c'est-à-dire sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle, conformément à l'article 4 de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020.

Nous vous indiquons qu'il est possible de voter à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2020 sans y être physiquement présents. En effet, vous pouvez voter par correspondance via un formulaire de vote ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée qui votera « pour » l'ensemble des résolutions agréées par le Conseil d'administration ou à un tiers conformément aux modalités précisées dans le présent avis.

Les actionnaires ont la possibilité de poser des questions écrites par voie postale ou via l'adresse e-mail suivante : investisseurs@paulic.bzh (en précisant en objet « AG 2020 »), selon les modalités précisées dans le présent avis.

L'Assemblée Générale se tenant à huis clos, aucune question ne pourra être posée pendant l'assemblée et aucune résolution nouvelle ne pourra être inscrite à l'ordre du jour pendant l'Assemblée Générale.

Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. En conséquence, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet de la Société www.paulicmeunerie.com qui précise les modalités pratiques de cette Assemblée.

Ordre du jour

À caractère ordinaire :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,

2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
3. Affectation du résultat de l'exercice,
4. Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
5. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
6. Pouvoirs pour les formalités.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette Assemblée, soit en votant par correspondance, soit s'y faire représenter dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et les règlements. Compte-tenu du contexte exceptionnel de crise sanitaire et de la réduction éventuelle des services postaux, il est recommandé de privilégier la voie électronique selon les modalités précisées ci-après.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le lundi 22 juin 2020 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A. Modes de participation

1. L'Assemblée Générale du 24 juin 2020 se tiendra hors la présence des actionnaires

L'Assemblée Générale du 24 juin 2020 se tenant sans que les membres et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle, aucune carte d'admission à cette Assemblée Générale ne sera délivrée.

En conséquence, les actionnaires ne pourront pas assister physiquement à l'Assemblée Générale, ni s'y faire représenter physiquement par une autre personne physique.

Par dérogation au III de l'article R. 225-85 du Code de commerce et sans qu'une clause des statuts ne soit nécessaire à cet effet, un actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions prévues à la dernière phrase du II du même article peut choisir un autre mode de participation à l'Assemblée sous réserve que son instruction en ce sens parvienne à la Société dans des délais compatibles avec les dispositions du premier alinéa de l'article R. 225-77 et de l'article R. 225-80 du même code, tel qu'aménagé par l'article 6 du décret n°2020-418 du 10 avril 2020.

2. Vote par correspondance et pouvoir au Président de l'Assemblée Générale :

Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera disponible sur le site internet de la société Paulic Meunerie SA à compter de la date de parution de l'avis de convocation.

Les actionnaires souhaitant voter à distance ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée, pourront :

- pour les actionnaires nominatifs : renvoyer le formulaire unique de vote à distance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation à l'adresse suivante : CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de l'Isle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9 ;
- pour les actionnaires au porteur : le formulaire unique de vote à distance ou par procuration peut être obtenu auprès de l'intermédiaire qui gère leurs titres à compter de la date de convocation de l'Assemblée Générale. Cette demande de formulaire devra pour être honorée, être parvenue à CACEIS Corporate Trust (à l'adresse indiquée ci-dessus) au plus tard six (6) jours avant la date de réunion de l'Assemblée Générale.

Le formulaire unique de vote à distance (formulaire unique avec formule de procuration) dûment rempli et signé (et accompagné de l'attestation de participation pour les actionnaires au porteur) devra être renvoyé à CACEIS Corporate Trust à l'adresse indiquée ci-dessus).

Pour être pris en compte, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra parvenir (3) trois jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale, à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées (à l'adresse indiquée ci-dessus).

Il est précisé qu'en cas de pouvoir au Président de l'Assemblée, ce dernier votera « pour » l'ensemble des résolutions agréées par le conseil d'administration.

3. Vote par procuration avec indication de mandataire avec le formulaire unique de vote par correspondance ou procuration :

Tout actionnaire donnant mandat à l'une des personnes mentionnées à l'article L.225-106 I alinéa 1 du Code de commerce, à savoir un autre actionnaire, son conjoint, le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou toute personne physique ou morale de son choix, devra transmettre à CACEIS Corporate Trust Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de l'Isle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ct-mandataires-assemblees@caceis.com, son mandat avec indication du mandataire au plus tard le quatrième jour précédant l'Assemblée Générale.

Le mandataire devra adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de l'Isle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9 ou par courrier électronique à l'adresse suivante ct-mandataires-assemblees@caceis.com, via le formulaire unique de vote par correspondance ou procuration disponible sur le site internet de la Société, et ce au plus tard le quatrième jour qui précède l'Assemblée Générale.

Ce courriel doit comporter en pièce jointe une copie numérisée du formulaire de vote par procuration précisant les nom, prénom, adresse et références bancaires complètes de l'actionnaire ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué, accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

B. Documents publiés ou mis à la disposition des actionnaires

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce seront mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la société (www.paulicmeunerie.com) à compter de la date de parution de l'avis de convocation.

C. Questions écrites

A compter de la date de parution de l'avis de convocation et jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le jeudi 18 juin 2020, tout actionnaire pourra adresser au Président du Conseil d'administration de la société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : investisseurs@paulic.bzh (en précisant dans l'objet « AG 2020 »). Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Conseil d'administration

PAULIC MEUNERIE SA

Société anonyme au capital de 1.368.886,86 euros
Siège social : Lieudit « Le Gouret » 56920 SAINT-GERAND - France
311 263 685 RCS LORIENT
(la "Société")

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2020
TEXTES DE RESOLUTIONS**

ORDRE DU JOUR

À caractère ordinaire:

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
3. Affectation du résultat de l'exercice,
4. Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
5. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
6. Pouvoirs pour les formalités.

TEXTES DE PROJETS DE RESOLUTION

PREMIERE RESOLUTION (Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes,

approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesquels font apparaître un résultat déficitaire de (71 383) euros,

prend acte de ce qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, il n'a été procédé à aucune dépense non déductible de l'impôt sur les sociétés visée à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019).— L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes,

approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesquels font apparaître un résultat déficitaire de (56 603) euros.

TROISIEME RESOLUTION (Affectation du résultat de l'exercice). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration,

décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à (71 383) euros au compte "Autres réserves", portant ce dernier d'un montant de 110 394 euros à 39 011 euros.,

prend acte, conformément aux dispositions légales, de ce qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

QUATRIEME RESOLUTION (Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce,

constate l'absence de conventions nouvelles et approuve les conclusions du rapport spécial des Commissaires aux comptes ainsi que les conventions qui y sont visées.

CINQUIEME RESOLUTION (Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce,

autorise le Conseil d'administration à acquérir, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder dix pour cent (10%) du nombre total d'actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement plus de dix pour cent (10%) de son capital social, étant précisé que :

- lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et

- lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions,

décide que l'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou opérationnels et aux époques que le Conseil d'administration appréciera et que les actions éventuellement acquises pourront être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

décide que l'autorisation pourra être utilisée en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la pratique admise par la réglementation ;
- honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 15 janvier 2020 dans sa onzième résolution à caractère extraordinaire ;

décide que le prix maximum d'achat est fixé à 13 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération). Le montant maximal de l'opération est fixé à 5.392.582 euros.

décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Le Conseil d'administration donnera aux actionnaires, dans un rapport spécial à l'assemblée générale annuelle, les informations relatives à la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par la présente résolution, notamment, pour chacune des finalités, le nombre et le prix des actions ainsi acquises, le volume des actions utilisées pour ces finalités, ainsi que les éventuelles réallocations à d'autres finalités dont elles ont fait l'objet.

La présente délégation est valable pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de ladite Assemblée Générale. Elle se substitue à toute délégation antérieure ayant le même objet en la privant d'effet pour la partie non utilisée au jour de l'Assemblée Générale.

SIXIEME RESOLUTION (Pouvoirs pour les formalités). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires,

donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de droit.



Paulic



meunerie

**RAPPORT FINANCIER
2019**

Sommaire

- Rapport de Gestion..... page 3
- Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise... page 17
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés..... page 23
- Etats financiers consolidés..... page 28
 - Comptes consolidés..... page 30
 - Annexes aux comptes consolidés..... page 35
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels..... page 61
- Etats financiers annuels..... page 69
 - Comptes consolidés..... page 69
 - Annexes aux comptes consolidés..... page 73
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées..... page 95
- Attestation des Commissaires aux Comptes sur la rémunération des personnes les mieux rémunérées..... page 101

PAULIC MEUNERIE SA

Société anonyme au capital de 1.368.886,86 euros
Siège social : Lieudit « Le Gouret » 56920 SAINT-GERAND - France
311 263 685 RCS LORIENT
(la "Société")

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
29 AVRIL 2020**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et des résultats de notre gestion, au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES

Comptes Sociaux de la Société	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
COMPTE DE RESULTAT		
Produits d'exploitation	7 085 644 €	6 785 820 €
Charges d'exploitation	7 110 095 €	6 811 607 €
Résultat d'exploitation	-24 451 €	-25 787 €
Résultat financier	-224 464 €	-88 61 €
Résultat exceptionnel	51 150 €	-19 332 €
Impôts sur les bénéfices et participation	-126 382 €	-39 700 €
Résultat net	-71 383 €	-94 030 €
BILAN		
Actif immobilisé	10 911 444 €	7 300 850 €
Actif circulant	1 958 629 €	1 939 207 €
Total de l'actif	12 909 130 €	9 240 057 €
Capitaux propres	2 061 749 €	1 493 404 €
Emprunts et dettes	10 847 381 €	7 746 653 €
Total du passif	12 909 130 €	9 240 057 €

II. SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

A. Evènements importants survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

- Février 2019 : Signature d'une nouvelle tranche de crédit immobilier auprès du pool bancaire afin de compléter les investissements initiés sur Saint-Gérard :
 - 200 K€ auprès de Crédit Agricole
 - 200 K€ auprès de Banque Populaire Grand Ouest
 - 200 K€ auprès de BNP PARIBAS
- Avril 2019 : Souscription à un crédit de campagne de 575 000 €, au taux de 2,00 % l'an, auprès du Crédit Agricole, permettant de financer l'achat de 2950 tonnes de blé tendre consommées au cours de l'exercice 2019. Le remboursement de ce crédit se réalise en 5 échéances entre août et décembre 2019.
- Avril 2019 : Signature d'un nouvel accord de collaboration avec l'institut polytechnique UniLaSalle et un constructeur pour construire d'un nouveau prototype de procédé d'ozonation.
- Juillet 2019 : Sélection de partenaires pour accompagner le projet d'introduction en bourse.
- Septembre 2019 : Signature d'un protocole visant à l'acquisition de la société Green Technologies, portant à son actif 6 brevets internationaux concernant le procédé d'ozonation et certaines applications produit. Le montant de la transaction est fixé à 500 K€, dont 200 K€ réglés en 2019, 200 K€ au plus tard le 31 janvier 2020 et 50K€ au plus tard les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021.
- 30 octobre 2019 : Acquisition de la société Green Technologies SAS.

B. Evènements survenus depuis la date de clôture

- *Introduction en bourse de Paulic Meunerie SA sur le marché Euronext Growth à Paris*

Une augmentation de capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « autres réserves » et une division de la valeur nominale des 740.000 actions ordinaires existantes de 1,32 € a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 dans ses huitième et neuvième résolutions. Le nombre d'actions a ainsi été multiplié par quatre (4), le portant ainsi de 740.000 actions à 2.960.000 actions, soit un capital social de la Société fixé à 976.800 euros avec une valeur nominale de trente-trois centimes d'euro (0,33 €) chacune.

L'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 a ensuite consenti dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire une délégation de compétence permettant au Conseil d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public en prévision de l'admission des actions aux négociations sur EURONEXT GROWTH. La même Assemblée a autorisé le Conseil, dans sa dix-huitième résolution à caractère extraordinaire à augmenter le montant de dans les conditions prévues par la législation.

Le Conseil d'administration du 27 janvier 2020 a fixé le principe de l'augmentation de capital et conformément aux recommandations du PSI, le Président du Conseil a proposé que la fourchette de prix soit comprise entre 6,32 euros et 8,54 euros par action.

Le Conseil d'administration s'est par la suite réuni en date du 13 février 2020 afin de fixer le prix d'introduction à 6,32 € par action. Il a, par ailleurs, constaté la signature de l'engagement de

souscription par lequel Monsieur Jean PAULIC s'était irrévocablement engagé à placer un ordre de souscription pour un montant égal à 500.000€ par voie de compensation avec une créance certaine, liquide et exigible au titre d'une avance d'actionnaires. Le Conseil a ensuite décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros, par émission de 1.083.446 actions ordinaires, au prix de 6,32 euros par action, soit trente-trois centimes d'euro (0,33) de valeur nominale et 5,99 euros de prime d'émission, après mise en oeuvre de la clause d'extension à hauteur d'un nombre total de 141.319 titres (15% du nombre d'actions initialement émis soit 942.127 actions nouvelles), représentant un montant total de 6.847.378,72 euros, prime d'émission incluse.

En date du 14 février 2020, le Conseil d'administration a également consenti une option de surallocation à la société Aurel BGC, permettant d'augmenter, en une seule fois, pendant une durée de trente (30) jours calendaires suivant la date de clôture du règlement de livraison, le montant de l'augmentation de capital susvisée d'un montant nominal maximum de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros à la somme de 1.368.886,86 euros, par émission de 104.696 actions ordinaires nouvelles, représentant une souscription d'un montant total de 661.678,72 euros, prime d'émission incluse, à libérer intégralement en numéraire par versements en espèces.

Enfin, le Conseil d'administration en date du 17 février 2020, a constaté la réalisation de ces augmentations de capital d'un montant total de 392.086,86 euros par émission de 1.188.142 d'actions nouvelles composée de la manière suivante :

- une augmentation de capital d'un montant nominal total de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros ; et
- une augmentation de capital d'un montant nominal de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros, à la somme de 1.368.886,86 euros.

A l'issue de l'opération, le capital social de Paulic Meunerie SA a désormais été fixé à 1.368.886,86 €, divisé en 4.148.142 actions de 0,33 € de valeur nominale chacune.

La première cotation et le début des négociations sur Euronext Growth ont eu lieu le 18 février 2020.

- *Evolution de la gouvernance*

Lors de sa réunion du 15 janvier 2020, l'Assemblée Générale Mixte a également procédé à la nomination de Messieurs Thierry Aussenac et Jean Pierre Rivery en qualité d'administrateurs en adjonction des membres du Conseil d'administration pour une durée de 6 années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les membres du Conseil d'administration ont également été renouvelés pour une durée de 6 années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

C. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société entend poursuivre le développement de ses activités et continuer à améliorer les résultats au cours du prochain exercice social conformément au business plan réalisé dans le cadre de l'augmentation de capital.

- Point sur l'impact de COVID-19 sur l'activité :

Dans un contexte de pandémie de virus COVID-19, le Groupe entend maintenir autant que possible, ouvertes, dans le respect des mesures « barrières » préconisées, et sauf dispositions ultérieures contraires, ses activités de production et de livraison de farine.

Dans ce contexte, Paulic Meunerie continue ainsi à honorer toutes les commandes de ses clients professionnels pour répondre à la forte demande en produits alimentaires de base, tout en portant la plus grande attention à la sécurité de ses collaborateurs.

Sur les farines de sarrasin, l'activité est fortement impactée avec la fermeture des crêperies et restaurants. Pour rappel, ces activités restauration, marquées par une saisonnalité au bénéfice des mois d'été, représentaient 7% du chiffre d'affaires du Groupe en 2018.

Sur les autres circuits de distribution intégrant en particulier les boulangeries artisanales et industrielles, biscuiteries, GMS ou encore l'alimentation du bétail, la situation est en revanche plus favorable. Ainsi, sur ces marchés qui concentraient plus de 90% des ventes en valeur en 2018, l'activité est aujourd'hui en croissance et la production est assurée dans des conditions normales malgré une visibilité limitée.

III. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE

A. Exposé de l'activité sur l'exercice 2019

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 6 690 995 euros contre 6 642 310 euros au titre de l'exercice précédent, et le résultat de l'exercice se traduit par un résultat déficitaire de -71 383 euros.

Au cours de l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires réalisé en France s'élève à 6 064 190 euros et les exportations s'élèvent à 626 805 euros, quasi-exclusivement constituées de la vente de Nourrifibre®, incluant notamment :

- La vente de marchandises : 161 735 euros dont 161 334 euros en France et 401 euros à l'exportation ;
- La production vendue de biens : 6 284 004 euros dont 5 657 600 euros en France et 626 404 euros à l'exportation.

B. Analyse du bilan

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

a. A l'actif

L'actif immobilisé s'élève en valeur nette à 10 911 444 euros contre 7 300 850 euros au titre de l'exercice précédent.

L'actif circulant représente une valeur nette de 1 958 629 euros contre 1 939 207 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 253 485 euros - dont 245 K€ concernent des frais d'augmentation de capital qui seront déduits de la prime d'émission en 2020 - contre 13 894 euros au titre de l'exercice précédent.

b. Au passif

Au cours de l'exercice écoulé, les capitaux propres qui incluent le résultat de l'exercice totalisent 2 061 749 euros contre 1 493 404 euros au titre de l'exercice précédent. La variation s'explique principalement par l'augmentation des subventions acquises dans le cadre du plan d'investissement sur Saint-Gérard.

Les provisions pour risques et charges ressortent à 0 euro.

Les dettes, toutes échéances confondues, figurent pour un montant de 10 847 381 euros contre 7 746 653 euros au titre de l'exercice précédent et comprennent notamment :

Emprunts et dettes après établissement des crédits	6 516 484€
Concours bancaires courants	771 280€
Emprunts et dettes financières diverses	1 213 388€
Dettes fournisseurs	737 029 €
Dettes fiscales et sociales	256 146€
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 352 234€
Autres dettes	821€
TOTAL	10 847 381 €

c. Analyse du compte de résultat

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 6 690 995 euros contre 6 642 310 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 7 110 095 euros contre 6 811 607 euros au titre de l'exercice précédent, incluant notamment les autres achats et charges externes s'élevant à 1 380 054 euros contre 1 177 288 au titre de l'exercice précédent, les achats de matières premières et autres approvisionnements s'élevant à 3 861 296 euros contre 3 723 008 euros au titre de l'exercice précédent, les dotations aux amortissements pour un montant de 298 223 euros contre 242 338 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges sociales totalisent 330 612 euros contre 294 545 euros au titre de l'exercice précédent, pour un effectif moyen de 24 salariés, contre 23 au titre de l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation s'élèvent à un total de 7 085 644 euros contre 6 785 820 euros au titre de l'exercice précédent, incluant la production immobilisée s'élevant à 289 109 euros contre 101 840 euros

au titre de l'exercice précédent, les subventions d'exploitation s'élevant à 187 euros contre 8 120 euros au titre de l'exercice précédent, ainsi que les reprises sur amortissement provisions et transferts de charges s'élevant à 105 138 euros contre 34 042 euros au titre de l'exercice précédent.
Le résultat d'exploitation ressort à -24 451 euros contre -25 787 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à -224 464 euros contre un résultat financier déficitaire de -88 611 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est déficitaire et ressort à 51 150 euros contre un résultat exceptionnel déficitaire de -19 332 euros au titre de l'exercice précédent.

Quant à l'impôt sur les sociétés, il est déficitaire de -126 382 euros contre un impôt déficitaire de -39 700 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi un résultat déficitaire de (-71 383) euros.

IV. ACTIVITE DU GROUPE – COMPTES CONSOLIDES

A. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable.

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- ❖ **SARL MOULIN DU PAVILLON**
- ❖ **SAS GREEN TECHNOLOGIES.**

B. Activité du Groupe

Le total de l'actif et du passif consolidés de l'exercice s'élève à 14 347 990 euros contre 10 429 571 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des capitaux propres de l'exercice s'élève à 1 505 882 euros contre 1 562 485 euros au titre de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires du Groupe, au titre de l'exercice 2019, s'inscrit, en hausse de 389 837 pour s'élever à 8 625 327 euros, contre 8 235 490 euros en 2018.

Le résultat d'exploitation de l'exercice est bénéficiaire et s'élève à 36 145 euros contre un résultat bénéficiaire de 38 476 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice est déficitaire et s'élève à -142 669 euros contre un résultat déficitaire de -96 518 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant des sociétés intégrées de l'exercice est déficitaire et s'élève à -106 524 euros contre un résultat déficitaire de -58 042 euros.

Le résultat exceptionnel de l'exercice est déficitaire et s'élève à -29 668 euros contre un résultat déficitaire de -28 411 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net des sociétés intégrées de l'exercice est déficitaire et s'élève à -56 603 euros contre un résultat déficitaire de -22 829 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'ensemble consolidé de l'exercice est déficitaire et s'élève à -56 603 euros contre un résultat déficitaire de -22 829 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net (part du groupe) de l'exercice est déficitaire et s'élève à -56 603 euros contre un résultat déficitaire de -22 829 euros au titre de l'exercice précédent.

C. Filiales et sociétés contrôlées

La Société détient les filiales et participations suivantes :

Entité	% de contrôle	Pays
SARL MOULIN DU PAVILLON	100	France
GREEN TECHNOLOGIES SAS	100	France

Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans la Société.

D. Les succursales existantes

La Société ne dispose d'aucune succursale.

V. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

A l'occasion de l'admission de ses actions sur le marché *Euronext Growth* à Paris le 18 février 2020, Paulic Meunerie SA avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le paragraphe 3. Du Document d'enregistrement approuvé le 15 janvier 2020 sous le numéro I. 20-002 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), et disponible sur son site internet. La Direction Générale considère que ces éléments n'ont pas évolué à ce jour.

VI. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

La Société s'assure de la bonne exécution des mesures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Pour chaque entité du groupe consolidé, la Société favorise un contrôle des risques à chaque étape de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière.

VII. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement correspondent notamment au développement d'un nouveau prototype de procédé de traitement à l'ozone.

Au 31 décembre 2019, le montant de frais s'élève à 289 109 euros.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement, fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets est pour ces projets de 5 ans.

Par ailleurs un crédit d'impôt recherche de 123 382 € a été comptabilisé au titre de cet exercice.

VIII. DETENTION DU CAPITAL SOCIAL ET DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE

A. Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2019, le capital social de la Société est fixé à 969.400 euros divisé en 740.000 actions de 1,31 euro chacune.

Le capital et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

	Nombre d'actions et droits de vote	% du capital et des droits de vote
Jean PAULIC	727.420	98,30%
Autres membres de la famille PAULIC *	12.580	1,70%
TOTAL	740.000	100%

*Soient 5 actionnaires dont le plus important détient 1,69% du capital actuel.

L'actionnariat a évolué postérieurement à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2019 compte-tenu de l'opération d'introduction des actions de la Société sur *Euronext Growth* décrite au paragraphe II.B.

A la date des présentes, le capital social de la Société s'élève ainsi à 1.368.886,86 € divisé en 4.148.142 actions de 0,33 € de nominal chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

B. Prises de participation

Nous vous indiquons que la Société a effectué en date du 30 octobre 2019 l'acquisition de l'intégralité du capital social de la société Green Technologies SAS.

C. Avis de détention de plus de 10% du capital d'une autre société par actions. Aliénation de participations croisées

La Société ne détient aucune action d'autocontrôle, ni de participation croisée.

D. Actions d'auto contrôle

Au 31 décembre 2019, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte.

E. Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 a autorisé le Conseil d'Administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre d'actions composant capital de la Société aux fins notamment d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation.

L'autorisation en cours consentie par l'Assemblée Générale du 15 janvier 2020 d'une durée de 18 mois expirera le 14 juillet 2020.

Depuis la clôture, la Société a conclu le 5 février 2020 et par un avenant en date du 14 février 2020, un contrat de liquidité avec la Société de Bourse Aurel BGC conforme, conforme à la pratique de marché de l'AMF qui a pris effet depuis le 18 février 2020.

IX. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

A. Effectif salarié de la Société

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2019 s'élève à 34 personnes.

L'effectif de la Société au 31 décembre 2019 s'élève à 24 personnes pouvant être réparties comme suit :

	30/12/2019 (12 mois)
Cadres	4
Agents de maîtrise et techniciens	6
Employés / ouvriers	14
Effectifs	24

B. Participations

Au 31 décembre 2019, les salariés ne détiennent aucune action au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce (actions attribuées gratuitement dans le cadre de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce et détenues au nominatif).

Il a été rappelé toutefois qu'aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020, il a été consenti une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social en faveur des salariés adhérents d'un PEE.

X. DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Conformément à l'article D.441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société (**Annexe 2**)

XI. MONTANT DES PRETS INTERENTREPRISES

Conformément à l'article L. 511-6, 3 bis al.2 du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société a consenti au cours de l'exercice des prêts à moins de deux (2) ans au profit de microentreprises, de petites et moyennes entreprises ou à d'entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretiendrait des liens économiques le justifiant, dont les informations sont les suivantes :

- Prêt de 15 000 € auprès de la société KERGUELEN DEVELOPPEMENT, au taux de 0% l'an, mis en place le 09/07/2017. CRD : 15 000 €.
- Prêt de 5 647,51 € auprès de la Boulangerie THOMASETTE, au taux de 0% l'an. CRD : 3 086 €.
- Prêt de 14 439,70 € auprès de la boulangerie Mahieux, au taux de 2,858% l'an, mis en place le 31/12/2016. CRD : 2 042,67 €.

XII. OPERATIONS SUR TITRES DES PERSONNES EXERÇANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES

Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours du dernier exercice.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019, aucune communication n'a été effectuée par les membres du conseil d'administration en application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

XIII. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

XIV. PRESENTATION DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

A. Présentation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

B. Résultat - affectation

La Société a réalisé lors de cet exercice un résultat déficitaire de (71 383) euros, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice en totalité au poste "Autres réserves" lequel serait porté de 0 euro à -71 383 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat déficitaire de (71 383) euros.

Nous vous avons ainsi présenté en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

C. Récapitulatif des distributions de dividendes réalisées sur les trois derniers exercices

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes réalisées au cours des trois derniers exercices :

	Dividende global	Dividende net par action
Exercice 2018	-	-
Exercice 2017	-	-
Exercice 2016	-	-

D. Dépenses et charges non déductibles

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons qu'il n'a été engagé aucune dépense ou charge visées à l'article 39-4 de ce code au titre de l'exercice écoulé.

E. Approbation des conventions réglementées

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Nous vous demanderons, par conséquent, de constater l'absence des conventions nouvelles visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que d'approuver celles dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

Le Conseil d'administration vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Tel est l'objet des résolutions que nous soumettons à vos suffrages.

* * *

Votre Président se tient à votre disposition pour vous donner toutes précisions ou explications complémentaires. Il vous invite à adopter par votre vote le texte des résolutions qui vont être soumises à votre approbation.

Saint-Gérard, le 29 avril 2020,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

Monsieur Jean PAULIC

Président du Conseil d'administration - Directeur Général

TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(euros)	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
I. SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE					
Capital social	969.400	969.400	969.400	969.400	969.400
Nombre d'actions ordinaires	740.000	740.000	740.000	740.000	740.000
II. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS					
Chiffre d'affaires	6 690 995	6 642.310	7 537.675	7 661.734	8 134.440
Résultat avant impôts, participation, dotation aux amortissements et provisions	163 189	133.054	153.431	312.715	189.725
Impôt sur les bénéfices	-126 382	- 39.700	-54.787	- 39.037	-50.246
Participation des salariés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-71 383	-94.030	57.657	87.962	69.680
III. RESULTAT PAR ACTION					
Bénéfice après impôts, participation, avant amortissements et provisions	0.39	0,23	0,28	0,48	0,32
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-0.10	-0 ,13	0,08 €	0,12	0,09
Dividende distribué	-	-	-	-	-
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	24	23	23	18	22
Montant de la masse salariale	913 703	827.206	727.363	615.937	640.252
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	330 612	331.302	286.677	248.651	270.178

Annexe 2

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu à l'article D. 441-14 C. com

	Art. D. 441-1-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Art. D. 441-1-1° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	O jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 91 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	O jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 91 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées TTC	602 205	9 093	7 370	129	-588	16 004	369 236	47 565	11 206	1 305	79 392	139 469
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'ex	10,3%	0,2%	0,1%	0%	0%	0,3%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							5,2%	0,7%	0,2%	0%	1,1%	2,0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0											
Montant total des factures exclues	0											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : 30 à 60 jours selon les fournisseurs					<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : 30 jours						
	<input type="checkbox"/> Délais légaux :					<input type="checkbox"/> Délais légaux :						

PAULIC MEUNERIE SA

Société anonyme au capital de 1.368.886,86 euros
Siège social : Lieudit « Le Gouret » 56920 SAINT-GERAND - France
311 263 685 RCS LORIENT
(la "Société")

RAPPORT DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2020

Mesdames, Messieurs,

Convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle conformément à la loi et aux statuts, vous venez de prendre connaissance du rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous avons établi un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion. Ce rapport inclut notamment les informations mentionnées à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

I. MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

La direction de la Société était assurée par un directoire composé d'un seul directeur général unique.

Lors de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2017, il a été décidé du changement de mode de gouvernance de la Société en société anonyme à conseil d'administration, la direction générale est depuis assurée par Monsieur Jean PAULIC nommé Directeur Général par le conseil d'administration réuni le 18 décembre 2017 pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat, ce conseil ayant également décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

II. GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

A. Liste des mandats sociaux

Nous vous dressons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute Société par chaque mandataire social au cours de l'exercice écoulé et dont nous avons pu à ce jour avoir connaissance.

Personne concernée	Société	Fonctions
Monsieur Jean PAULIC	Moulin du PAVILLON SAS	Président
	Green Technologies SAS	Président
	Société Financière KALA SAS	Président
	SCI du FAVEN	Gérant
	SCI 8, place de l'YSER	Gérant
	SCI de la FORGE	Gérant
Madame Chantal PAULIC	-	-
Madame Katia CONANEC PAULIC	-	-

Monsieur Thierry AUSSENAC	-	-
Monsieur Jean Pierre RIVERY	SAS PICAMA	Président
	SA POLARIS	Administrateur
	SA EFFINOV NUTRITION	Président du Conseil de Surveillance
	SA OLMIX	Administrateur
	GFA Agriv	Gérant
	EARL de Bel-Air	Gérant
	EARL du Manoir d'Oger	Gérant
	EARL du Bon Friche	Gérant

B. Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2019

Le Conseil d'Administration est composé de 5 membres dont un administrateur indépendant, présentés dans le tableau ci-après :

Nom	Fonctions dans la Société	Date de nomination / renouvellement	Date de fin de mandat
Monsieur Jean PAULIC	Président Directeur Général	Renouvellement AG 15 janvier 2020 Président Directeur Général CA 18 décembre 2017	AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Madame Chantal PAULIC	Administrateur	Renouvellement AG 15 janvier 2020	AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Madame Katia CONANEC PAULIC	Administrateur	Renouvellement AG 15 janvier 2020	AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Monsieur Thierry AUSSENAC	Administrateur	AG 15 janvier 2020	AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Monsieur Jean Pierre RIVERY	Administrateur	AG 15 janvier 2020	AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

Les changements intervenus au sein du Conseil d'administration ont été réalisés lors de l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020.

III. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions légales et réglementaires nous vous informons que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont régies par les articles des statuts de la Société.

La Société est constituée sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

IV. MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES

Conformément aux dispositions légales et réglementaires nous vous informons que la participation des actionnaires aux assemblées est régie par les statuts de la Société.

V. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Il est rappelé que malgré l'absence d'obligation légale à cet égard, la Société applique certaines recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middledenext de septembre 2016 (accessible sur le site www.middledenext.com).

Le Groupe respecte déjà certaines des recommandations du Code et a pour objectif de se mettre en conformité avec l'ensemble d'entre elles progressivement avec l'ensemble des recommandations du code Middledenext.

Lors de son introduction en bourse, le Groupe a procédé à une ouverture récente de son conseil d'administration à deux nouveaux membres n'appartenant pas au groupe familial Paulic et dont un administrateur est indépendant.

VI. CONVENTION CONCLUE ENTRE UNE FILIALE DE LA SOCIETE ET UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DU CAPITAL DE LA SOCIETE

Conformément à l'article L.225-37-4 2° du code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'a été conclue (i) entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et (ii) et une autre société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 (à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales).

Nous rappelons ici la relation contractuelle entre la SAS FINANCIERE KALA, détenue par Jean PAULIC à hauteur 51%, et les sociétés du groupe PAULIC MEUNERIE, au titre de la location, par Financière KALA SAS, de locaux détenus par elle sur le site de La Gare de Saint Gérard auxdites sociétés. La charge relative à cette location s'élève à :

- 13 080 € pour Paulic Meunerie SA au titre de l'exercice 2019.
- 36 600 € pour Moulin du Pavillon SAS au titre de l'exercice 2019.

VII. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital est joint en **Annexe 1**.

Saint-Gérand, le 29 avril 2020,



Monsieur Jean PAULIC
Président du Conseil d'administration - Directeur Général

Objet de la résolution	N°	Durée	Plafonds	Modalités de détermination du prix
Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions	7	18 mois	10% du capital social	300% du Prix d'introduction dans la limite de 2M€
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires par offre au public de titres financiers, dans le cadre de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris	17	26 mois	1 000 000 € en nominal	Le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration à l'issue de la période de placement et résultera de la confrontation du nombre d'actions offertes à la souscription et des demandes de souscription émanant des investisseurs dans le cadre du placement global, selon la technique dite de « construction d'un livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels de la place
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance	23	26 mois	1 000 000 € en nominal et 10 M€ pour la partie "Titres de créances" (sous réserve du plafond global)	
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans bénéficiaire désigné et offre au public de titres financiers, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce	24	26 mois	1 000 000 € en nominal et 10 M€ pour la partie "Titres de créances" (sous réserve du plafond global)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les augmentations de capital, le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 30% • Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires (sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans les secteurs de l'agroalimentaire ou de la nutrition animale ou sociétés industrielles ayant une activité similaire ou complémentaire à celle de la Société)	26	18 mois	1 000 000 € en nominal et 10 M€ pour la partie "Titres de créances" (sous réserve du plafond global)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les augmentations de capital, le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 30% • Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus

<p>Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans bénéficiaire désigné, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, dans le cadre d'une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et dans la limite de 20 % du capital social par an</p>	25	26 mois	<p>1 000 000 € en nominal et 10 M€ pour la partie "Titres de créances" (sous réserve du plafond global)</p>	<p>Pour les augmentations de capital, le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 30%</p> <p>Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus</p>
<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre d'actions ordinaires émises dans le cadre de l'Admission, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce,</p>	27	26 mois	<p>15% de l'émission initiale maximum (sous réserve du plafond global)</p>	<p>Même prix que celui retenu pour l'émission initiale</p>
<p>Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants de la Société</p>	13	38 mois	<p>10% du capital (sous réserve du plafond global et des autres émissions de BSA et options de souscription)</p>	
<p>Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des Bons de souscriptions d'actions (BSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes déterminées (personnes physiques ou morales en relation d'affaires avec la Société depuis plus d'un an)</p>	11	18 mois	<p>10% du capital (sous réserve du plafond global et des autres émissions d'AGA et options de souscription)</p>	<p>Le prix de souscription des BSA sera fixé par le Conseil d'administration au vu du rapport d'un expert indépendant désigné par le Conseil d'administration. Le prix de souscription des actions ordinaires sous-jacentes sera fixé par le Conseil d'administration, et sera au moins égal à la moyenne pondérée par le volume des cinq (5) derniers jours de bourse précédant l'attribution desdits BSA par le Conseil d'administration éventuellement diminuée, le cas échéant, d'une décote maximale de 30 %.</p>
<p>Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux</p>	12	38 mois	<p>10% du capital (sous réserve du plafond global et des autres émissions de BSA et AGA)</p>	<p>80% minimum de la moyenne des 20 séances de bourse avant fixation ou 80% du prix d'achat</p>
<p>Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes</p>	22	26 mois	<p>€100 000</p>	
<p>Autorisation donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du rachat d'actions</p>	10	18 mois	<p>10% du capital social par période de 24 mois</p>	

Le plafond global des 23^{ème} à 26^{ème} résolutions concernant le montant nominal maximal des augmentations de capital social est fixé à 1 M€.

Picavet Le Dain
15, rue Eric Tabarly
29300 Quimperlé

Mazars SA
PA de Laroiseau
12 Rue Anita Conti – BP 10025
56001 Vannes cedex

PAULIC MEUNERIE SA

Société par actions au capital de 1.368.887 Euros
Siège social : Le Gouret – 56920 SAINT-GERAND

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice de 12 mois clôt le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société PAULIC MEUNERIE SA,

1. Opinion sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PAULIC MEUNERIE SA relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Nous précisons que votre société ayant décidé en 2019 d'établir volontairement des comptes consolidés, les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Evènements postérieurs à la clôture » des états financiers consolidés qui précise notamment l'introduction de la société PAULIC MEUNERIE SA sur le marché non réglementé d'Euronext Growth en février 2020.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui,

selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice :

- ✓ La note 2.5 « Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés expose l'approche retenue par votre société concernant le traitement des écarts d'acquisition qui s'élèvent à 406.061 euros au 31 décembre 2019.
- ✓ La note 3.1 « Immobilisations incorporelles » et 3.2 « Fonds commercial » de l'annexe des comptes consolidés précisent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et l'évaluation des coûts de développement et des immobilisations incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application de la réglementation comptable, le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans l'annexe et la présentation qui en est faite. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier l'application qui en est faite. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 30 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Quimperlé et Vannes, le 30 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

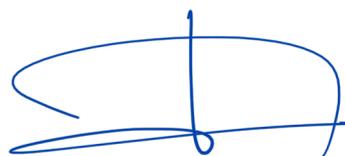
Picavet Le Dain
Représenté par Patrick Picavet



Mazars SA
Représenté par



Yvonnick Huet



Julien Maulavé

GROUPE PAULIC MEUNERIE

Le Gouret

56920 SAINT-GERAND

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019 ETABLIS
SELON LE REFERENTIEL FRANCAIS**

(en euros)

SOMMAIRE

1. COMPTES CONSOLIDÉS

- ✓ Bilan consolidé
- ✓ Compte de résultat consolidé
- ✓ Tableau des flux de trésorerie
- ✓ Tableau de variation des capitaux propres

2. ANNEXES

- ✓ NOTE 1 Le groupe
- ✓ NOTE 2 Base de préparation des comptes consolidés
- ✓ NOTE 3 Méthodes et règles d'évaluation
- ✓ NOTE 4 Evénements significatifs
- ✓ NOTE 5 Etat des immobilisations incorporelles et corporelles
- ✓ NOTE 6 Etat des amortissements
- ✓ NOTE 7 Etat des immobilisations financières
- ✓ NOTE 8 Stocks
- ✓ NOTE 9 Créances clients et comptes rattachés
- ✓ NOTE 10 Autres créances et comptes de régularisation actif
- ✓ NOTE 11 Disponibilités
- ✓ NOTE 12 Capital social
- ✓ NOTE 13 Provisions pour risques et charges
- ✓ NOTE 14 Emprunts et dettes financières
- ✓ NOTE 15 Dettes d'exploitation
- ✓ NOTE 16 Autres dettes
- ✓ NOTE 17 Produits constatés d'avance
- ✓ NOTE 18 Chiffres d'affaires
- ✓ NOTE 19 Autres produits d'exploitation
- ✓ NOTE 20 Marge brute
- ✓ NOTE 21 Autres achats et charges externes
- ✓ NOTE 22 Charges de personnel
- ✓ NOTE 23 Effectifs
- ✓ NOTE 24 Rémunérations des dirigeants
- ✓ NOTE 25 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions
- ✓ NOTE 26 Autres charges d'exploitation
- ✓ NOTE 27 Résultat financier
- ✓ NOTE 28 Résultat exceptionnel
- ✓ NOTE 29 Impôts sur les bénéfices
- ✓ NOTE 30 Honoraires du commissaire aux comptes
- ✓ NOTE 31 Engagements hors bilan

GROUPE PAULIC MEUNERIE

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019
ETABLIS SELON LE REFERENTIEL FRANCAIS**



BILAN CONSOLIDE

		31-déc.-2019	31-déc.-2018
En Euros	Note	Net	Net
Ecarts d'acquisition			
Frais de recherche et développement		81 416	101 784
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		394 189	2 453
Fonds de commerce		1 350 504	1 350 504
Immobilisations incorporelles en cours		298 464	
Immobilisations incorporelles	5 / 6	2 124 573	1 454 741
Terrains et constructions		1 150 349	644 905
Installations tech., matériels et outillages industriels		1 985 897	1 296 598
Autres immobilisations corporelles		443 440	298 561
Immobilisations corporelles en cours		5 929 686	4 269 620
Immobilisations corporelles	5 / 6	9 509 372	6 509 684
Titres de participation		7 286	7 286
Autres immobilisations financières		59 099	80 642
Immobilisations financières	7	66 385	87 928
Actif immobilisé		11 700 330	8 052 353
Stocks de matières premières et approvisionnements	8	296 036	291 807
Stocks de produits finis et marchandises	8	267 906	297 233
Avances et acomptes versés sur commandes			
Clients et comptes rattachés	9	814 536	760 062
Autres créances	10	968 161	992 194
Compte de régularisation actif	10	289 411	18 248
Disponibilités	11	11 610	17 674
Actif circulant		2 647 660	2 377 218
TOTAL ACTIF		14 347 990	10 429 571

En Euros	Note	31-déc.-2019	31-déc.-2018
Capital social		969 400	969 400
Primes			
Réserves consolidées		593 085	615 914
Résultat de l'exercice		(56 603)	(22 829)
Capitaux propres - Part groupe	12	1 505 882	1 562 485
Intérêts minoritaires			
Total capitaux propres		1 505 882	1 562 485
Provisions pour charges		102 908	114 150
Provisions pour risques et charges	13	102 908	114 150
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14	6 520 155	3 636 968
Emprunts et dettes financières diverses	14	2 399 268	2 023 890
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15	1 007 150	837 916
Dettes fiscales et sociales	15	417 993	456 854
Autres dettes	16	1 352 595	1 394 698
Produits constatés d'avance	17	1 042 039	402 610
Total dettes		12 842 108	8 867 086
TOTAL PASSIF		14 347 990	10 429 571

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En Euros	Note	Exercice 2019	Exercice 2018
Production vendue biens et ventes de marchandises		8 576 221	8 083 143
Production vendue services		49 106	152 347
Chiffre d'affaires nets	18	8 625 327	8 235 490
Autres produits d'exploitation	19	523 113	132 829
Total des produits d'exploitation		9 148 440	8 368 319
Achats et variation de stocks	20	5 269 701	4 793 165
Autres achats et charges externes	21	1 586 837	1 255 224
Impôts, taxes et versements assimilés		95 595	331 645
Charges de personnel	22	1 636 700	1 431 544
Dotations aux amortissements sur immobilisations	25	459 141	385 787
Dotations aux provisions et dépréciations	25	26 271	39 041
Autres charges	26	38 050	93 437
Total des charges d'exploitation		9 112 295	8 329 843
Résultat d'exploitation		36 145	38 476
Produits financiers		10 128	1 309
Charges financières		(152 797)	(97 827)
Résultat financier	27	(142 669)	(96 518)
Résultat courant des entreprises intégrées		(106 524)	(58 042)
Produits exceptionnels		16 366	1 346
Charges exceptionnelles		(46 034)	(29 757)
Résultat exceptionnel	28	(29 668)	(28 411)
Impôts sur les bénéfices	29	79 589	63 624
Résultat net des entreprises intégrées		(56 603)	(22 829)
Résultats des sociétés mis en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat net de l'ensemble consolidé		(56 603)	(22 829)
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du Groupe)		(56 603)	(22 829)
<i>Résultat par action</i>		<i>(0,08)</i>	<i>(0,03)</i>
<i>Résultat dilué par action</i>		<i>(0,08)</i>	<i>(0,03)</i>

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En €uros	Note	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat net consolidé		(56 603)	(22 829)
Amortissements et provisions	6 / 9 /13	448 426	398 430
Plus et moins-values de cession		3 084	(203)
Impôts différés	29	(76 589)	(60 587)
Capacité d'autofinancement		318 318	314 811
Variation des frais financiers		1 394	1 634
Variation des stocks	8	25 097	58 885
Variation des créances d'exploitation	9 / 10	99 941	(224 422)
Variation des dettes d'exploitation	15 /16	104 060	(12 050)
Variation nette exploitation		229 098	(177 587)
Variation des créances hors exploitation	10	(48 262)	254 494
Variation des dettes hors exploitation	16	(42 463)	434 263
Variation des charges et produits constatés d'avance	10 / 17	407 323	273 677
Variation nette hors exploitation		316 598	962 434
Variation du besoin en fonds de roulement		547 090	786 481
Flux de trésorerie générés par l'activité		865 408	1 101 292
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5	(298 464)	(104 765)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5	(3 233 449)	(2 800 685)
Acquisitions d'immobilisations financières	7		(20 000)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5	10 780	750
Cessions d'immobilisations financières	7	50 000	5 738
Trésorerie nette/ acquisitions de filiales		(466 358)	
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(3 937 491)	(2 918 962)
Emissions d'emprunts	14	5 617 123	1 788 443
Remboursement d'emprunts	14	(2 833 983)	(240 401)
Variation des comptes courants d'associés	14	245 876	(11 098)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		3 029 016	1 536 944
Variation de la trésorerie		(43 067)	(280 726)
Trésorerie d'ouverture		(806 394)	(525 668)
Trésorerie de clôture		(849 461)	(806 394)
<i>dont comptes bancaires débiteurs</i>		10 739	17 265
<i>dont concours bancaires courants</i>		(861 071)	(824 068)
<i>dont caisse</i>		871	409

La ligne « Trésorerie nette / acquisitions de filiales » correspond au coût d'acquisition des titres de la société Green Technologie pour 510 079€ diminué de la trésorerie acquise pour 43 721€.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Capitaux propres	Nombre d'actions	Capital	Réserves consolidées	Résultat de la période	Total Capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Capitaux propres à l'ouverture au 01/01/2017	740 000	969 400	456 903		1 426 303		1 426 303
Variation des subventions					0		0
Résultat de l'exercice 31/12/2017				159 011	159 011		159 011
Total capitaux propres au 31/12/2017	740 000	969 400	456 903	159 011	1 585 314		1 585 314
Affectation du résultat 31/12/2017			159 011	- 159 011	0		0
Variation des subventions					0		0
Résultat de l'exercice 31/12/2018				(22 829)	(22 829)		(22 829)
Total capitaux propres au 31/12/2018	740 000	969 400	615 914	(22 829)	1 562 485		1 562 485
Affectation du résultat 31/12/2018			- 22 829	22 829	0		0
Variation des subventions					0		0
Résultat de l'exercice 31/12/2019				(56 603)	(56 603)		(56 603)
Total capitaux propres au 31/12/2019	740 000	969 400	593 085	(56 603)	1 505 882		1 505 882

GROUPE PAULIC MEUNERIE

NOTES ANNEXES



NOTES ANNEXES

NOTE 1 : LA SOCIETE

Le groupe PAULIC MEUNERIE est spécialisé dans la production de farines artisanales et industrielles destinées aux professionnels de la boulangerie, de la crêperie et de l'industrie alimentaire en France et à l'étranger. Les moulins sont situés en centre Bretagne et produisent des farines de froment et de blé noir.

Un des moulins est équipé du procédé expérimental de traitement des grains à l'ozone Oxygreen®, permettant de développer des produits à haute valeur ajoutée à destination de la boulangerie et de l'alimentation d'insectes.

NOTE 2 : BASES DE PREPARATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les présents comptes consolidés au 31 décembre 2019 ont été préparés conformément aux comptes présentés dans le cadre de l'offre au public et de l'inscription des actions de la société PAULIC MEUNERIE aux négociations sur le marché Euronext Growth. Ils ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français et arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 30 avril 2020.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 sont établis sur une base volontaire, dans la mesure où la société n'est pas astreinte à établir des comptes consolidés.

Les états financiers du Groupe ont été établis en euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

2.1. Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles MINOTERIE PAULIC exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2019, mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le Groupe. La durée de l'exercice est de 12 mois pour toutes les sociétés.

2.2. Périmètre de consolidation

Sociétés consolidées	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
✓ SA MINOTERIE PAULIC	Mère	Mère	Intégration globale
✓ SARL MOULIN DU PAVILLON	100	100	Intégration globale
✓ SAS GREEN TECHNOLOGIE	100	100	Intégration globale

IG : intégration globale

La société PAULIC MEUNERIE a acquis la société GREEN TECHNOLOGIE en date du 31 octobre 2019. Les modalités d'acquisition sont présentées dans le § 2.5.

2.3. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe PAULIC MEUNERIE sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement N°99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées depuis le 1er janvier 2000 ainsi que celles du règlement CRC 2005-10 du 26/12/2005 et les règlements 2015-07 et 2015-08 de l'ANC qui l'a actualisé.

Les principes et méthodes comptables appliqués par le groupe PAULIC MEUNERIE sont décrits dans les § 2.3 et suivants.

Les méthodes préférentielles appliquées sont les suivantes :

Méthodes préférentielles	Application
Provisions retraites et coûts assimilés	oui
Capitalisation du crédit-bail	oui
Etalement des frais d'emprunts et primes	oui
Prise en résultat des écarts de conversion actif et passif	N/A
Méthode des profits à l'avancement pour les contrats LT	N/A
Comptabilisation à l'actif des coûts de développement	oui
Comptabilisation en charges des frais d'établissement	oui

2.4. Jugements et estimations de la direction

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat des exercices présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportant des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- Le Crédit d'Impôt Recherche,
- L'évaluation des frais de recherche et développement activés au regard des avantages économiques futurs attendus.

2.5. Ecart d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, les éléments identifiables de l'actif acquis et du passif pris en charge, retraités selon les normes du Groupe, sont évalués à leur juste valeur pour le Groupe. Celui-ci dispose de l'année qui suit l'exercice de l'acquisition pour finaliser ces évaluations.

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre :

- Le coût d'acquisition de ses titres (y compris les frais afférents nets d'impôts)
- Et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le Groupe n'a pas constaté d'écart d'acquisition car la société Moulin du Pavillon a été créée par la société PAULIC MEUNERIE en 2002.

La société PAULIC MEUNERIE a acquis la société GREEN TECHNOLOGIE le 31 octobre 2019 pour 510 079€ sur la base d'une situation nette retraitée de 104 018€. L'écart d'acquisition qui en résulte est affecté en totalité aux brevets relatifs au procédé OXYGREEN®, soit un écart d'évaluation des brevets de 406 061€. Cet écart d'évaluation est amorti sur 5 ans à compter du 31/10/2019.

NOTE 3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

3.1. Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Le Groupe applique la méthode préférentielle d'immobilisation de ses coûts de développement. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- ✓ Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- ✓ Intention de la société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- ✓ Capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- ✓ Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- ✓ Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- ✓ Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « immobilisations incorporelles ». Les dépenses ne vérifiant pas ces critères demeurent comptabilisées en charges de l'exercice où elles ont été encourues.

Les frais de recherche et développement correspondent au développement d'un nouveau prototype de procédé de traitement à l'ozone.

Ils sont amortis linéairement, à compter de la date de mise à disposition du prototype, ce qui correspond à la durée d'utilisation minimale estimée.

Conformément au règlement ANC n°2015-06, la valeur comptable des frais de développement est testée dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement à des brevets farines amortis linéairement sur la durée de protection et à des logiciels amortis linéairement sur une période de 3 ans.

3.2. Fonds commercial

Les fonds commerciaux ont été acquis par les sociétés du groupe au fur et à mesure de leur développement historique, soit à l'occasion de croissances externes, soit dans le cadre d'acquisition de portefeuille de clients de confrères.

Les droits de mouture consistent en un droit à écraser une certaine quantité de blé tendre pour produire de la farine à destination de la consommation humaine en France. Ces droits ne concernent donc pas l'alimentation animale, le blé noir, ni les exportations. Ces droits de mouture sont cessibles et louables.

Dans le cadre des nouvelles règles concernant les actifs incorporels (règlement ANC 2015-06), applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, le groupe a analysé la durée d'utilisation des fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux et droits de mouture ayant une durée d'utilisation non limitée, ils ne font l'objet d'aucun amortissement.

Des tests de dépréciation sont réalisés tous les ans sur les fonds commerciaux non amortis (y compris en l'absence d'indice de perte de valeur). Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable figurant à l'actif à sa valeur actuelle.

Ces tests sont réalisés au niveau de l'actif ou du groupe d'actifs en fonction du mode de gestion et de suivi des activités par l'entité.

Les valeurs actuelles correspondent aux valeurs d'utilité calculées sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs issus des business plans établis par la direction sur la base des critères suivants :

- ✓ Hypothèse opérationnelle : Croissance des activités du groupe dans la meunerie traditionnelle ;
- ✓ Périmètre : croissance organique exclusivement ;
- ✓ Durée du business plan : 5 ans ;
- ✓ Taux d'actualisation des cash flows futurs : 7,44%.

Les valeurs actuelles des droits de mouture sont également appréciées au vu de l'évolution de leur cours à la date de clôture de l'exercice.

Les dépréciations constatées ne peuvent faire l'objet de reprises ultérieures.

A la clôture de l'exercice, la valeur actuelle est supérieure à la valeur nette comptable, ce qui justifie l'absence de dépréciation.

3.3. Immobilisations corporelles

Les éléments corporels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Eléments	Durées
Constructions	15 à 30 ans
Installations générales, agencements	10 à 20 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 15 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans
Matériel de bureau, informatique	3 à 10 ans
Mobilier	3 à 10 ans

Les amortissements dérogatoires sont portés en réserve après calcul de l'impôt différé.

3.4. Subventions d'investissements

Seule la quote-part de subvention, dont les conditions suspensives de versement ont été levées, a été comptabilisée. Elle suit le même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

Dans les comptes individuels, les subventions d'investissement sont inscrites parmi les capitaux propres. La quote-part de subvention virée au compte de résultat est comptabilisée en produits exceptionnels.

Dans les comptes consolidés, ces subventions sont transférées dans un compte de régularisation passif (produits constatés d'avance), ce qui leur donne le caractère de crédits différés. La quote-part de subvention virée au compte de résultat au rythme de l'amortissement desdits immobilisations faisant l'objet des subventions, est comptabilisée en produits d'exploitation.

3.5. Opérations de location financement

Le Groupe applique la méthode préférentielle prescrite par la réglementation française lui permettant de capitaliser les contrats de location financements.

Les contrats de crédit-bail immobilier et mobilier sont retraités comme si les biens correspondants avaient été acquis à crédit dès lors qu'ils transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques inhérents à la propriété de l'actif loué. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur vénale à la date d'acquisition et amorties en fonction de leur durée de vie économique estimée détaillée dans le point 3.3. En contrepartie, une dette financière du même montant apparaît au bilan et s'amortit suivant le plan de remboursement du crédit-bail souscrit. Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple, les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

3.6 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- D'une participation minoritaire de 8,3% au capital de la société SAS ALLIANCE FARINE pour 5 K€ et de parts sociales du Crédit Agricole pour 2,2 K€,
- De prêts accordés à des boulangers,
- De dépôts et cautionnements versés.

Ils sont valorisés au coût d'achat historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.7. Stocks et produits en cours

Les stocks de matières et marchandises ont été évalués à leur coût d'acquisition.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits finis et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les profits internes, inclus dans les stocks des sociétés du groupe, ne sont pas éliminés, leurs montants n'étant pas significatifs.

Le cycle de production du groupe ainsi que le délai de rotation des stocks entraîne une absence de risque significatif de dépréciation de ces derniers.

3.8. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Le groupe observe une politique de dépréciation systématique en fonction de l'antériorité des factures concernées. Cette politique générale s'enrichit d'une approche au cas par cas afin d'adapter le niveau de provision au contexte propre à chaque relation si nécessaire.

3.9. Trésorerie

La trésorerie est exclusivement constituée par des liquidités immédiatement disponibles.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

3.10. Capital

Les éléments relatifs au capital social sont décrits dans la Note 12 de la présente annexe.

3.11. Provisions et passifs éventuels

Le groupe applique le règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs.

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Un passif éventuel est :

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

3.12. Provisions pour indemnités de départ à la retraite

La loi française exige, le cas échéant, le versement d'une indemnité de départ à la retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis pour les salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés du Groupe PAULIC présent à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, selon les dispositions de la norme IAS 19 révisée "Avantages du personnel", conformément à la recommandation 2013-02 de l'ANC.

Le montant de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière, fait l'objet d'une provision. Les hypothèses retenues pour l'exercice 2019 sont les suivantes (méthode des unités de crédits projetées) :

- Taux annuel de revalorisation des salaires (inflation comprise) : 1 %
- Taux net annuel de capitalisation (inflation comprise) : 1.31 %
- Taux de mobilité (tum over) : 5% de 15 à 49 ans – 0% à partir de 50 ans
- Âge de départ à la retraite : 65 ans
- Modalités de départ en retraite : à l'initiative du salarié
- Taux annuel d'actualisation : 1%
- Taux de charges sociales patronales : 28% pour les non-cadres, 51% pour les cadres

Les hypothèses retenues pour l'exercice 2019 sont les mêmes à l'exception du taux d'actualisation retenu pour 1%.

3.13. Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émissions des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

3.14. Impositions différées

Les comptes consolidés intègrent l'impôt exigible et l'impôt différé.

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le groupe utilise la méthode du report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice. Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat des exercices sur lesquels ces modifications sont applicables. Le taux utilisé au 31 décembre 2019 est de 28 %.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- De l'annulation des provisions réglementées
- De la constatation de l'impôt sur les subventions d'investissement
- Des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat retraité
- Du retraitement des crédits-baux
- Des déficits fiscaux reportables dans la mesure où l'actif constaté est certain à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

3.15. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe sont de deux natures :

- Des ventes de produits finis et de manière plus marginale, de marchandises : ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client (sauf incoterm spécifique).
- Des prestations de services telles que l'écrasement de blé pour le compte de clients, des analyses pour divers acteurs ou encore la refacturation de frais de transport) : elles sont généralement reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de leur exécution où elles font l'objet d'une facturation.

3.16. Marge brute

La marge brute correspond au chiffre d'affaires réalisé diminué des achats de matières premières et de marchandises variations de stock incluses.

3.17. Produits et charges exceptionnels

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

3.18. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de la comptabilisation des charges de rémunérations éligibles correspondantes en appréciant par année civile la probabilité d'obtention finale du montant déterminé de CICE au titre de chaque salarié.

La société a opté pour la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel en contrepartie du poste des autres créances au bilan pour un montant total de 50 255€ au 31 décembre 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, la société l'utilise à travers notamment des efforts de recherche et d'innovation.

Ce dispositif a été supprimé à compter du 1^{er} janvier 2019.

3.19. Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part

excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt recherche concernent uniquement les dépenses de recherche.

La Société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche des années 2016 et 2017 au cours de l'année suivant la clôture des exercices concernés. Elle a demandé le remboursement du crédit d'impôt recherche 2018 au titre du régime des PME communautaire conformément aux textes en vigueur. Il a été remboursé en avril 2019.

En l'absence de position de l'ANC sur le classement du crédit impôt recherche (CIR) à retenir dans les comptes consolidés établis en règles françaises, les entreprises ont donc en référence la documentation « Mémento Lefebvre consolidé », le choix entre deux possibilités :

- maintenir le classement du CIR retenu dans les comptes sociaux soit en diminution de l'impôt sur les résultats
- propre aux comptes consolidés (Règl. 99-02 § 300) de requalifier le CIR en tant que subvention d'exploitation.

Ainsi, le groupe PAULIC MEUNERIE a décidé de retenir cette seconde position et donc de comptabiliser son crédit impôt recherche en « autres produits d'exploitation » s'agissant d'une aide destinée à soutenir les efforts en matière de recherche.

3.20. Résultat par action

Le résultat net consolidé de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

4.1 Evénements significatifs des périodes présentées

Sur l'année 2019, l'activité marque un retour à la croissance sur le froment et le blé noir, avec notamment le référencement en blé noir chez une enseigne de distribution nationale et un référencement dans une centrale de GMS pour une farine 100% Bretonne destinée aux boulangeries de ses magasins.

Février 2019 : Signature d'une nouvelle tranche de crédit immobilier auprès du pool bancaire afin de compléter les investissements initiés sur Saint-Gérand :

- 200 K€ auprès de Crédit Agricole
- 200 K€ auprès de Banque Populaire Grand Ouest
- 200 K€ auprès de BNP PARIBAS

Avril 2019 : Souscription à un crédit de campagne de 575 000 €, au taux de 2,00 % l'an, auprès du Crédit Agricole, permettant de financer l'achat de 2950 tonnes de blé tendre consommées au cours de l'exercice 2019. Le remboursement de ce crédit se réalise en 5 échéances entre août et décembre 2019.

Avril 2019 : Signature d'un nouvel accord de collaboration avec l'institut polytechnique UniLaSalle et un constructeur pour construire d'un nouveau prototype de procédé d'ozonation.

Juin 2019 : La SARL MOULIN DU PAVILLON est transformée en SAS.

Juin 2019 : MINOTERIE PAULIC SA change de raison sociale et devient PAULIC MEUNERIE SA.

Octobre 2019 : Acquisition de la SAS Green Technologies, portant à son actif 6 brevets internationaux concernant le projet d'ozonation et certaines applications produit. Le montant de la transaction est de 500 K€, dont 200 K€ réglés en 2019, 200 K€ réglés en janvier 2020 et 50 K€ à régler au plus tard les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021. Les frais d'acquisition s'élèvent à 10 079€.

L'opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 406 K€ intégralement affecté à la valorisation du portefeuille de brevets présent à l'actif de la société.

4.2 Evénements postérieurs à la clôture

- Introduction en bourse de Paulic Meunerie SA sur le marché Euronext Growth à Paris :

Une augmentation de capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « autres réserves » et une division de la valeur nominale des 740.000 actions ordinaires existantes de 1,32 € a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 dans ses huitième et neuvième résolutions. Le nombre d'actions a ainsi été multiplié par quatre (4), le portant ainsi de 740.000 actions à 2.960.000 actions, soit un capital social de la Société fixé à 976.800 euros avec une valeur nominale de trente-trois centimes d'euro (0,33 €) chacune.

L'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 a ensuite consenti dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire une délégation de compétence permettant au Conseil d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public en prévision de l'admission des actions aux négociations sur EURONEXT GROWTH. La même Assemblée a autorisé le Conseil, dans sa dix-huitième résolution à caractère extraordinaire à augmenter le montant de dans les conditions prévues par la législation.

Le Conseil d'administration du 27 janvier 2020 a fixé le principe de l'augmentation de capital et conformément aux recommandations du PSI, le Président du Conseil a proposé que la fourchette de prix soit comprise entre 6,32 euros et 8,54 euros par action.

Le Conseil d'administration s'est par la suite réuni en date du 13 février 2020 afin de fixer le prix d'introduction à 6,32 € par action. Il a, par ailleurs, constaté la signature de l'engagement de souscription par lequel Monsieur Jean PAULIC s'était irrévocablement engagé à placer un ordre de souscription pour un montant égal à 500.000€ par voie de compensation avec une créance certaine, liquide et exigible au titre d'une avance d'actionnaires. Le Conseil a ensuite décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros, par émission de 1.083.446 actions ordinaires, au prix de 6,32 euros par action, soit trente-trois centimes d'euro (0,33) de valeur nominale et 5,99 euros de prime d'émission, après mise en oeuvre de la clause d'extension à hauteur d'un nombre total de 141.319 titres (15% du nombre d'actions initialement émis soit 942.127 actions nouvelles), représentant un montant total de 6.847.378,72 euros, prime d'émission incluse.

En date du 14 février 2020, le Conseil d'administration a également consenti une option de surallocation à la société Aurel BGC, permettant d'augmenter, en une seule fois, pendant une durée de trente (30) jours calendaires suivant la date de clôture du règlement de livraison, le montant de l'augmentation de capital susvisée d'un montant nominal maximum de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros à la somme de 1.368.886,86 euros, par émission de 104.696 actions ordinaires nouvelles, représentant une souscription d'un montant total de 661.678,72 euros, prime d'émission incluse, à libérer intégralement en numéraire par versements en espèces.

Enfin, le Conseil d'administration en date du 17 février 2020, a constaté la réalisation de ces augmentations de capital d'un montant total de 392.086,86 euros par émission de 1.188.142 d'actions nouvelles composée de la manière suivante :

- une augmentation de capital d'un montant nominal total de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros ; et
- une augmentation de capital d'un montant nominal de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros, à la somme de 1.368.886,86 euros.

A l'issue de l'opération, le capital social de Paulic Meunerie SA a désormais été fixé à 1.368.886,86 €, divisé en 4.148.142 actions de 0,33 € de valeur nominale chacune.

La première cotation et le début des négociations sur Euronext Growth ont eu lieu le 18 février 2020.

4.3. Continuité d'exploitation

a. Analyse du risque de liquidité :

La situation du groupe au cours de l'exercice 2019 est légèrement déficitaire. Elle est marquée par une activité commerciale prudente dans un contexte de travaux et par le plan de recrutement initié précédemment pour réunir les compétences nécessaires à l'exploitation et à la commercialisation des nouvelles capacités du groupe.

Dans un contexte de pénurie sur le marché du travail, certains recrutements ont été réalisés en avance de charge et selon les opportunités.

Néanmoins, compte tenu :

- De la trésorerie nette au 31/12/2019,
- Du succès de l'introduction en bourse réalisée en février 2020,
- Et du niveau d'activité attendu en croissance dès le 1^{er} trimestre 2020 et sur les prochains mois,

Le Groupe a procédé à une revue de son risque de liquidité et estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie à court terme.

b. Point sur l'impact de COVID-19 sur l'activité :

Dans un contexte de pandémie de virus COVID-19, le Groupe entend maintenir autant que possible, ouvertes, dans le respect des mesures « barrières » préconisées, et sauf dispositions ultérieures contraires, ses activités de production et de livraison de farine.

Dans ce contexte, Paulic Meunerie continue ainsi à honorer toutes les commandes de ses clients professionnels pour répondre à la forte demande en produits alimentaires de base, tout en portant la plus grande attention à la sécurité de ses collaborateurs.

Sur les farines de sarrasin, l'activité est fortement impactée avec la fermeture des crêperies et restaurants. Pour rappel, ces activités restauration, marquées par une saisonnalité au bénéfice des mois d'été, représentaient 7% du chiffre d'affaires du Groupe en 2018.

Sur les autres circuits de distribution intégrant en particulier les boulangeries artisanales et industrielles, biscuiteries, GMS ou encore l'alimentation du bétail, la situation est en revanche plus favorable. Ainsi, sur ces marchés qui concentraient plus de 90% des ventes en valeur en 2018, l'activité est aujourd'hui en croissance et la production est assurée dans des conditions normales malgré une visibilité limitée.

NOTE 5. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Au 31 décembre 2019, la valeur brute des immobilisations se détaille comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2019	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Au 31 décembre 2019
Frais de recherche et développement	101 840				101 840
Concessions, brevets, marques, licences	22 047			1 416 782	1 438 829
Fonds commercial et droits de moutures	1 350 504				1 350 504
Immobilisations incorporelles en cours		298 464			298 464
Immobilisations incorporelles	1 474 391	298 464	0	1 416 782	3 189 637
Terrains	168 442				168 442
Constructions	1 609 073	770 106			2 379 179
Installations techniques	3 133 653	765 392	(6 780)	842 239	4 734 504
Installations techniques en location financement	391 131	191 150			582 281
Autres immobilisations corporelles	868 729	37 884	(11 761)	231 450	1 126 302
Autres immos corporelles en location financement	536 597				536 597
Immobilisations corporelles en cours	4 269 620	1 660 067			5 929 687
Immobilisations corporelles	10 977 245	3 424 599	(18 541)	1 073 689	15 456 992
TOTAL	12 451 636	3 723 063	(18 541)	2 490 471	18 646 629

Les frais de recherche et développement correspondent au développement d'un nouveau prototype de procédé de traitement à l'ozone. Au 31 décembre 2019, le montant de frais s'élève à 385 K€ dont 285 K€ comptabilisés en immobilisations en cours et 96 K€ comptabilisés en charges.

Au 31 décembre 2018, le montant de frais s'élève à 122 K€ dont 102 K€ activés et 20 K€ comptabilisés en charges.

Le poste « Fonds commercial » comprend des fonds de commerce pour 656 K€ et droits de moutures pour 694K€.

Les immobilisations incorporelles en cours sont principalement constituées des frais de recherche et développement décrits ci-avant pour 285 K€.

Les immobilisations en cours concernent le programme d'extension de moulin sur le site de Saint-Gérard. La date de mise en service est prévue pour le début de l'année 2020.

Les autres immobilisations corporelles sont constituées d'agencements pour 524 K€, de matériels de transports pour 285 K€ et de matériels de bureau et informatiques pour 317 K€.

NOTE 6. ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 31 décembre 2019, les amortissements des immobilisations se détaillent comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2019	Dotations	Diminutions	Variation de périmètre	Au 31 décembre 2019
Frais de recherche et développement	56	20 368			20 424
Concessions, brevets, marques, licences	19 594	15 348		1 009 698	1 044 640
Fonds commercial et droits de moutures					
Immobilisations incorporelles	19 650	35 716	0	1 009 698	1 065 064
Aménagements terrains	107 632	1 933			109 565
Constructions	1 024 978	38 864		223 865	1 287 707
Installations techniques	2 072 603	215 776	(2 916)	839 861	3 125 324
Installations techniques en location financement	155 583	49 982			205 565
Autres immobilisations corporelles	803 289	39 916	(11 761)	7 585	839 029
Autres immos corporelles en location financement	303 476	76 954			380 430
Immobilisations corporelles	4 467 561	423 425	(14 677)	1 071 311	5 947 620
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	4 487 211	459 141	(14 677)	2 081 009	7 012 684

Les tests de dépréciation des fonds commerciaux et droits de mouture n'ont conduit à la constatation d'aucune perte de valeur justifiant une provision.

NOTE 7. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2019, les immobilisations financières se détaillent comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2019	Augmentations / Dotations	Diminutions	Variation de périmètre	Au 31 décembre 2019
Titres de participation	7 286				7 286
Prêts	50 128		(30 000)		20 128
Autres immobilisations financières	40 514		(30 000)	30 000	40 514
Valeurs brutes	97 928	0	(60 000)	30 000	67 928
Titres de participation	0	(1 543)			(1 543)
Prêts	(10 000)		10 000		0
Autres immobilisations financières	0				0
Dépréciations	(10 000)	(1 543)	10 000	0	(1 543)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	87 928	(1 543)	(50 000)	30 000	66 385

Les prêts sont accordés à des boulangers.

Les autres immobilisations financières correspondent principalement au versement d'une retenue de garantie de 40 K€ à BPI à l'occasion d'un prêt « Croissance Industrie » de 800 K€ au titre du programme d'extension du Moulin du Gouret .

NOTE 8. STOCKS

Les stocks se détaillent de la façon suivante :

En Euros	31-déc.-2019	31-déc.-2018
Stocks de matières premières	296 036	291 807
Stocks de produits finis et marchandises	267 906	297 233
Total	563 942	589 040

Aucune dépréciation n'est comptabilisée sur les stocks au titre des exercices présentés.

NOTE 9. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En Euros	31-déc.-2019	31-déc.-2018
Clients et comptes rattachés	863 613	826 241
Provisions pour dépréciations	(49 077)	(66 179)
VALEURS NETTES	814 536	760 062
<i>dont créances à moins de 30 jours</i>	<i>625 134</i>	<i>582 446</i>
<i>dont créances entre 1 mois et 2 mois</i>	<i>21 412</i>	<i>11 691</i>
<i>dont créances entre 2 mois et 3 mois</i>	<i>5 489</i>	<i>11 955</i>
<i>dont créances entre 3 mois et 6 mois</i>	<i>20 770</i>	<i>20 251</i>
<i>dont créances entre 6 mois et 1 an</i>	<i>12 862</i>	<i>20 053</i>
<i>dont créances à plus d'1 an</i>	<i>177 946</i>	<i>179 845</i>

Au 31 décembre 2019, la variation des provisions pour dépréciations s'analyse comme suit :

En Euros	Au 1er janvier 2019	Augmentations / Dotations	Diminutions	Autres mouvements	Au 31 décembre 2019
Provisions pour dépréciations	66 179	14 416	(31 518)		49 077
TOTAL	66 179	14 416	(31 518)	0	49 077

NOTE 10. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Les autres créances et comptes de régularisation actif se présentent comme suit sur les exercices présentés :

En Euros	31-déc.-2019		
	Total	< 1 an	> 1 an
Etat, Crédit d'Impôt Recherche	123 382	123 382	
Etat, Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi	0	0	
Etat, Crédit d'Impôt Mécénat	13 215		13 215
Etat, Impôt sur les sociétés	45 483		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	424 464	424 464	
Impôts différés actif	137 346		137 346
Autres créances fiscales	26 712	26 712	
Subventions à recevoir	197 559	197 559	
Autres créances			
Sous-Total	968 161	772 117	150 561
Charges constatées d'avance	250 354	250 354	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	39 057	9 608	29 449
Valeurs brutes	1 257 572	1 032 079	180 010
Provisions pour dépréciations			
Valeurs nettes	1 257 572	1 032 079	180 010

Les impôts différés actifs sont principalement liés aux déficits fiscaux reportables.

Les subventions à recevoir concernent le programme d'extension de moulin sur le site de Saint-Gérard. Elles sont détaillées en note 3.4. et 17.

Les charges constatées d'avance concernent principalement des frais relatifs à l'introduction sur le marché Euronext Growth pour 245 K€. Ces derniers feront l'objet d'une imputation net d'impôts sur la prime d'émission en 2020 lors de l'augmentation de capital.

NOTE 11. DISPONIBILITES

La trésorerie nette est principalement constituée de concours bancaires courants.

En Euros	31-déc.-2019	31-déc.-2018
Comptes bancaires courants	10 739	17 265
Caisse	871	409
Concours bancaires courants	(861 071)	(826 345)
Trésorerie nette	(849 461)	(808 671)

NOTE 12. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2019, le capital social est composé de 740 000 actions d'une valeur nominale de 1,31€, entièrement libérées.

Il n'a pas eu de mouvement d'actions sur l'exercice clos au et 31 décembre 2019 comme indiqué dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

La société n'a pas procédé à l'attribution/émission d'instruments financiers donnant accès au capital sur ces périodes.

NOTE 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2019, les provisions pour risques et charges se détaillent comme suit :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Au 1er janvier 2019	Dotations	Diminutions	Au 31 décembre 2019
Prov. indemnités de départ à la retraite	114 150	2 871	(14 113)	102 908
Total	114 150	2 871	(14 113)	102 908

NOTE 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

L'évolution des emprunts et des dettes financières se présente comme suit sur les exercices présentés :

Au 31 décembre 2019

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	Au 1er janvier 2019	Emissions	Remboursements	Au 31 décembre 2019
Préfinancement plan investissement	500 000		(500 000)	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 136 968	4 230 794	(847 607)	6 520 155
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 636 968	4 230 794	(1 347 607)	6 520 155
Dettes financières - Location financement	183 704	191 150	(96 376)	278 478
Billets à ordre	310 000	1 390 000	(1 390 000)	310 000
Concours bancaires courants	826 345	34 728		861 073
Comptes courants d'actionnaires	703 841	245 876		949 717
Emprunts et dettes financières diverses	2 023 890	1 861 754	(1 486 376)	2 399 268
Total	5 660 858	6 092 548	(2 833 983)	8 919 423

Echéancement (en €) au 31 décembre 2019	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 520 155	909 079	2 117 933	3 493 143
Dettes financières - Location financement	278 478	74 346	147 851	56 281
Billets à ordre	310 000	310 000		
Concours bancaires courants	861 073	861 073		
Comptes courants d'actionnaires	949 717	515 723		433 994
Total	8 919 423	2 670 221	2 265 784	3 983 418
dont partie à taux variable	3 088 790	1 580 834	260 329	731 904
dont partie à taux fixe	5 830 633	1 089 387	2 005 455	3 251 514
dont partie à taux non rémunérée				

Emprunts auprès des établissements de crédit

La société a obtenu un engagement supplémentaire de 600 K€ sur les trois banques pour son enveloppe de prêts immobiliers afin de financer un complément d'investissement sur le site de Saint-Gérand. Sur 2019, 400 K€ ont été débloqués, les 200 K€ restant seront débloqués sur 2020. Elle dispose donc d'un engagement total de 3 750 K€.

Elle a poursuivi son plan d'investissement et a débloqué 1 489 K€ sur l'enveloppe de prêts immobiliers comme suit :

- 625 K€ auprès du Crédit Agricole,
- 306 K€ auprès de la BNP,
- 558 K€ auprès de la BPGO.

Il reste la somme de 228 K€ non débloquée au 31 décembre 2019 sur l'enveloppe globale de 3 750 K€.

Elle a également débloqué 1 799 K€ sur l'enveloppe de 1 815 K€ de prêts matériels obtenu en 2017 comme suit :

- 605 K€ auprès du Crédit Agricole,
- 589 K€ auprès de la BNP,
- 605 K€ auprès de BPGO. -

Elle a aussi souscrit un nouveau crédit de campagne de 575 K€ pour financer l'achat d'un stock de froment. Cette ligne est totalement utilisée sur l'exercice 2019 a été totalement remboursée au 31/12/2019.

Sur l'enveloppe initiale de 900 K€ débloquée relative au préfinancement des subventions de la région Bretagne et du Feader, la société a remboursé en totalité le prêt de 500 K€ souscrit auprès du Crédit Agricole qui a été remplacé par un nouveau crédit au CRCA de 363 K€. L'enveloppe globale est donc au 31/12/2019 de 763 K€ répartis comme suit :

- 200 K€ prêtés par Banque Populaire sous la forme d'une ouverture de crédit (concours bancaire courant)
- 200 K€ prêtés par BNP Paribas sous la forme d'un billet à ordre renouvelable (dettes financières diverses).
- 363 K€ sous forme d'un prêt in fine auprès du CRCA (emprunt auprès des établissements de crédit)

Comptes courants d'associés

Le dirigeant du groupe Monsieur Jean Paulic va participer à hauteur de 499 994€ à l'augmentation de capital par compensation d'une partie de son compte courant d'associés en prévision de l'admission des actions aux négociations sur EURONEXT GROWTH.

Covenant financiers

Les emprunts bancaires n'ont pas fait l'objet de clauses de respect de ratios financiers.

NOTE 15. DETTES D'EXPLOITATION

En Euros	31-déc.-2019	31-déc.-2018
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	1 007 150	837 916
Dettes sociales	386 726	396 980
Dettes fiscales (TVA, ...)	31 267	59 874
Total	1 425 143	1 294 770

NOTE 16. AUTRES DETTES

Les autres dettes concernent des dettes relatives aux fournisseurs d'immobilisations dans le cadre du programme d'extension du moulin sur le site de Saint-Gérand. Leurs échéances sont inférieures à un an.

En Euros	31-déc.-2019	31-déc.-2018
Fournisseurs d'immobilisations	1 352 234	1 394 698
Autres dettes	361	
Total	1 352 595	1 394 698

NOTE 17. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

En Euros	31-déc.-2019	31-déc.-2018
Produits constatés d'avance	1 042 039	402 610
Total	1 042 039	402 610

Echéancement	31-déc.-2019	31-déc.-2018
Inférieur à un an	1 042 039	402 610
De un à cinq ans		
Plus de cinq ans		
Total	1 042 039	402 610

Les produits constatés d'avance concernent les subventions d'investissement résultant d'aides accordées par les organismes publics pour la réalisation du programme d'extension du moulin sur le site de Saint-Gérand pour lesquelles le produit sera reconnu au rythme de l'amortissement desdits immobilisations.

Elles se ventilent de la façon suivante :

Subventions	Montant de la subvention accordée	Cash restant à recevoir au 31.12.2019	Subvention nette comptabilisée au 31.12.2019	Exercice 2019		Exercice 2018	
				Cash reçu	Produits comptabilisés en exploitation	Cash reçu	Produits comptabilisés en exploitation
Pontivy communauté	100 000	0	100 000	67 577	4 000		4 000
France Agrimer	21 973	0	19 780		879	21 973	879
Région Bretagne	819 669	443 607	560 554	376 062	20 344		
Feader	725 989	316 655	409 334	409 334	14 841		
Total	1 667 631	760 262	1 089 668	852 973	40 064	21 973	4 879

Comme indiqué dans le point 3.4, seule la quote-part de subvention, dont les conditions suspensives sont levées, est comptabilisée. Ainsi, pour la subvention accordée par la région Bretagne de 820 K€, 68% de la subvention est reconnu en fonction du pourcentage d'avancement du programme d'extension de Moulin.

Les subventions encore à percevoir sur le projet d'extension du moulin s'élèvent à 760 K€ et correspondent aux subventions de la région Bretagne et de FEADER pour laquelle le groupe obtenu un préfinancement bancaire à hauteur de 900 K€ en 2018 intégralement encaissés sur ledit exercice et partiellement remboursé à hauteur de 500K€ au 31/12/2019 comme indiqué en note 14.

NOTE 18. CHIFFRES D'AFFAIRES

L'évolution du chiffre d'affaires est le suivant :

En Euros	Exercice 2019		Exercice 2018	
Ventes de marchandises	419 833	5%	362 873	4%
Ventes de produits finis	8 156 388	95%	7 720 270	94%
Prestations de services	49 106	1%	152 347	2%
Chiffre d'affaires	8 625 327	100%	8 235 490	100%

Le poste ventes de produits finis intègre le chiffre d'affaires réalisé en vente de farines de froment, de blé noir et des co-produits (sons et cosses). Il reprend également les ventes de produits issus du procédé Oxygreen : la farine Qualista et les Nourrifibre®, pour un montant cumulé de 949 K€ sur l'exercice 2019 et de 970 K€ au titre de l'exercice 2018.

Le poste ventes de marchandises consiste en le négoce de produits additionnels à destination de nos clients boulangers (améliorants, graines et sacheries diverses).

Les prestations de services intègrent les analyses effectuées par notre laboratoire auprès d'acteurs de la région et la refacturation du transport à nos clients éloignés. En 2018, s'ajoute un revenu additionnel ponctuel lié à la prestation d'écrasement du blé d'un meunier confrère dont l'installation était sinistrée. Ce service a généré un revenu de 98 748 € en 2018. L'exploitation du confrère a pu reprendre en avril 2018.

La répartition géographique du chiffre d'affaires au cours des exercices présentés est la suivante :

En Euros	Exercice 2019		Exercice 2018	
Ventes - France	7 986 695	93%	7 627 377	93%
Ventes Export	638 632	7%	608 113	7%
<i>Europe</i>	<i>638 632</i>	<i>100%</i>	<i>608 113</i>	<i>100%</i>
<i>Reste du monde</i>				
Chiffre d'affaires	8 625 327	100%	8 235 490	100%

NOTE 19. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

En €uros	Exercice 2019	Exercice 2018
Production stockée	(29 328)	(59 229)
Production immobilisée	289 109	101 840
Reprises sur amort. et prov.	45 631	1 739
Transfert de charges	42 453	46 771
Quote part subventions d'investissement reprise en résultat	40 064	4 879
Crédit Impôt Recherche	134 853	36 663
Autres produits	331	166
Autres produits d'exploitation	523 113	132 829

La production immobilisée concerne des frais de développement activés relatifs à la conception d'un nouveau prototype de procédé de traitement à l'ozone.

NOTE 20. MARGE BRUTE

En €uros	Exercice 2019	Exercice 2018
Chiffres d'affaires	8 625 327	8 235 490
Achats consommés	(5 269 701)	(4 793 165)
Marge Brute globale	3 355 626	3 442 325
<i>Taux de marge brute</i>	39%	42%

NOTE 21. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les autres achats et charges externes se décomposent de la façon suivante :

En €uros	Exercice 2019	Exercice 2018
Achats non stockés, matériels, fournitures	499 405	449 979
Locations et charges locatives	114 463	95 571
Entretiens et réparations	238 701	226 506
Primes d'assurance	78 519	72 261
Etudes et recherches	164 578	64 575
Personnel extérieur	17 939	18 679
Honoraires	217 193	107 914
Publicité	50 000	45 564
Transport	66 087	39 709
Frais de déplacement, missions et réceptions	59 215	87 968
Autres (téléphone, services bancaires ...)	80 737	46 498
Autres achats et charges externes	1 586 837	1 255 224

Les achats non stockés sont principalement constitués des frais d'électricité et de carburant.

Les frais d'études et recherches sont relatifs à des frais de laboratoires utilisés à des fins de contrôle et de recherche. Ils intègrent notamment des frais de collaboration avec UniLaSalle pour 96K€. En 2018, ces frais étaient très faibles en raison d'un contrat de travail dédié à la R&D.

Le poste « Honoraires » comprend notamment des commissions sur ventes de Nourrifibre® pour 64 K€ et des frais de courtage sur la vente de son.

NOTE 22. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En Euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Salaires et traitements	1 217 107	1 063 741
Charges sociales	419 593	418 058
CICE		(50 255)
Charges de personnel	1 636 700	1 431 544
Taux moyen de charges sociales	34%	35%

NOTE 23. EFFECTIFS

L'évolution des effectifs moyens est la suivante :

En Euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Cadres	6	6
Agents de maîtrise et techniciens	7	7
Employés / ouvriers	22	21
Effectifs	35	34

NOTE 24. REMUNERATION DU DIRIGEANT

En Euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Rémunération allouée au président du conseil d'administration	67 500	0
Total	67 500	0

La rémunération allouée à Monsieur Jean Paulic au titre de son mandat social concerne la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019.

NOTE 25. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION ET PROVISIONS

En Euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Dotations aux amortissements sur immobilisations	459 141	385 787
Dotations aux provisions sur actif circulant	14 416	26 398
Dotations aux amortissements des charges à répartir	8 984	
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 871	12 643
Total	485 412	424 828

Les dotations aux amortissements des charges à répartir concernent l'étalement des frais d'émissions d'emprunt.

Les dotations aux provisions pour risques et charges sont relatives aux provisions pour indemnités de départ en retraite.

Les dotations aux amortissements sont ventilées de la façon suivante :

En Euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Immobilisations incorporelles	35 716	1 095
Immobilisations corporelles	423 425	384 692
Total	459 141	385 787

NOTE 26. AUTRES CHARGES

Les autres charges se décomposent comme suit :

En Euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Redevances	5 652	75 888
Pertes sur créances irrécouvrables	32 018	16 792
Autres charges	380	757
Total	38 050	93 437

Les redevances concernent principalement l'utilisation du procédé Oxygreen[®] appartenant à Green Technologies. Il est rappelé qu'en août 2019, la Société a signé un accord visant l'acquisition de la société Green Technologie 'Se reporter à la note sur les « Evènements postérieurs à la clôture »).

Les pertes sur créances irrécouvrables sont relatives à des créances en grande partie déjà provisionnées les années précédentes.

NOTE 27. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose comme suit :

En Euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Autres produits financiers	128	1 309
Reprise provision dépréciation prêt	10 000	0
Produits financiers	10 128	1 309
Intérêts sur emprunts (retraitements de crédit-bail inclus)	118 476	67 872
Intérêts bancaires	22 942	19 512
Intérêts sur comptes courants d'associés	9 779	10 343
Autres charges financières	147	100
Dotations provision pour dépréciation titres de participations non consolidés	1 453	0
Charges financières	152 797	97 827
Total	(142 669)	(96 518)

NOTE 28. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En Euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 586	596
Produits de cession d'immobilisations	10 780	750
Reprises provisions		
Produits exceptionnels	16 366	1 346
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	32 170	29 210
VNC immobilisations cédées	13 864	547
Dotations provisions		
Charges exceptionnelles	46 034	29 757
Total	(29 668)	(28 411)

NOTE 29. IMPÔTS SUR LES BENEFICES

La ventilation de la charge d'impôt est la suivante :

En Euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Charge/(produit) d'impôt exigible	(3 000)	(3 037)
Charge/(produit) d'impôt différé	(76 589)	(60 587)
Total charges/(produit) d'impôt sur les bénéfices	(79 589)	(63 624)

Le produit d'impôt exigible constaté sur les exercices 2018 et 2019 est relatif au Crédit Impôt Mécénat (CIM).

La preuve d'impôt est la suivante :

En Euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat courant avant impôt	(106 524)	(58 042)
Résultat exceptionnel avant impôt	(29 668)	(28 411)
Résultat consolidé avant impôt	(136 192)	(86 453)
Impôt théorique à 28 %	(38 134)	(24 207)
Réduction d'impôt : CIR et CIM	(3 000)	(3 037)
Charge d'impôt théorique dans les comptes consolidés	(41 134)	(27 244)
Charge d'impôt comptabilisé dans les comptes consolidés	(79 589)	(63 624)
Différence	38 455	36 380
Justification de l'écart		
Déduction CICE groupe		(14 071)
Suramortissement Macron	(31 513)	(14 010)
CIR	(37 759)	(10 266)
IDA non reconnus	29 118	
Autres différences permanentes	1 699	1 967
	(38 455)	(36 380)

La société a constaté un actif d'impôt différé net de 137 K€ comprenant notamment la totalité des déficits fiscaux des sociétés PAULIC MEUNERIE et MOULIN DU PAVILLON sur la base d'hypothèses de recouvrabilité à 3 années. Le déficit fiscal lié à Green Technologie n'a pas été activé.

NOTE 30. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En Euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Honoraires HT facturés au titre du contrôle légal des comptes	37 800	3 664
Honoraires HT facturés au titre des autres diligences et prestations directement liées		
Total	37 800	3 664

NOTE 31. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Les engagements donnés sont les suivants :

En Euros	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Nantissements	1 865 000	101 000
Hypothèques	3 578 500	3 150 000
Effets escomptés non échus		
Fournisseurs	389 000	3 202 000
Total engagements donnés	5 832 500	6 453 000

Les hypothèques sur l'immobilier et le foncier du site de Saint-Gérard données en garantie des emprunts bancaires concernent les emprunts suivants :

- Emprunt CRCA hypothèque PARI PASSU : 1 007 K€
- Emprunt BPA hypothèque PARI PASSU : 1 001 K€
- Emprunt BNP hypothèque PARI PASSU : 998 K€
- Emprunt CRCA hypothèque PARI PASSU : 200 K€
- Emprunt BPGO hypothèque PARI PASSU : 200 K€ dont 28 K€ non débloqué
- Emprunt BNP hypothèque PARI PASSU : 200 K€

La société a donné en garantie les nantissements de fonds de commerce concernant les emprunts suivants :

- Emprunt BNP de 2014 pour 120 K€ : CRD de 22 K€ au 31/12/2019 et 40 K€ au 31/12/2018
- Emprunt BNP de 2015 pour 120 K€ : CRD de 44 K€ au 31/12/2019 et 61 K€ au 31/12/2018

et les nantissements de matériels sur les emprunts suivants :

- Emprunt CA de 2019 pour 605 K€ : CRD de 605 K€ au 31/12/2019
- Emprunt BPA de 2019 pour 605 K€ : CRD de 605 K€ au 31/12/2019
- Emprunt BNP de 2019 pour 589 K€ : CRD de 589 K€ au 31/12/2019

Au titre de son plan d'investissement, la société a engagé des marchés avec ses fournisseurs dont les montant encore à facturer s'élèvent à 389 K€ au 31/12/2019.

Engagements reçus

En Euros	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Subventions à recevoir	760 262	1 613 235
Total engagements reçus	760 262	1 613 235

Les subventions encore à percevoir sur le projet d'extension du moulin s'élèvent à 760 K€.

PAULIC MEUNERIE SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

CABINET PICAUVET LE DAIN

MAZARS SA

CABINET PICAVET LE DAIN

SIEGE SOCIAL : 15 RUE ERIC TABARLY - 29391 QUIMPERLE CEDEX

CAPITAL DE 640 000 EUROS - RCS Quimper B 339 567 794

MAZARS SA

SIEGE SOCIAL : PARC D'ACTIVITE DE LAROISEAU - 12, RUE ANITA CONTI - BP 10025 - 56001 VANNES

TEL : +33 (0) 2 97 40 70 05 - FAX : + 33 (0) 2 9740 46 07

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE - SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

PAULIC MEUNERIE SA

Société anonyme au capital de 1.368.887 €

Siège social : Lieudit le Gouret 56920 SAINT-GERAND

R.C.S : 311 263 685 R.C.S Lorient

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

CABINET PICAUVET LE DAIN

MAZARS SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société PAULIC MEUNERIE SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PAULIC MEUNERIE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de

notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Evènements significatifs postérieurs à la clôture » qui précise notamment l'introduction de la société PAULIC MEUNERIE SA sur le marché non réglementé d'Euronext Growth en février 2020.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- ✓ Les notes « *Frais de recherche appliquée et de développement* », « *Fonds commercial* » de l'annexe aux comptes sociaux précisent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et l'évaluation des coûts de développement et des immobilisations incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application de la réglementation comptable, le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans l'annexe et la présentation qui en est faite. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier l'application qui en est faite. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une

**PAULIC
MEUNERIE SA**
Comptes Annuels
Exercice clos le 31
décembre 2019

incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quimperlé et à VANNES, le 30 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

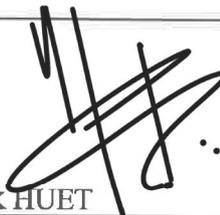
**CABINET PICA VET LE
DAIN**

PATRICK PICA VET

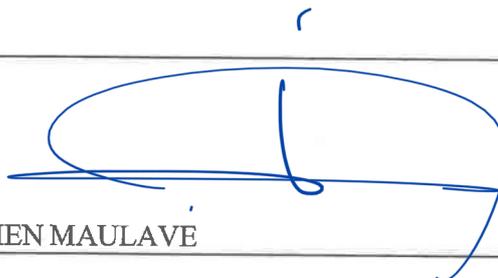


MAZARS SA

YVONNICK HUET



JULIEN MAULAVE



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	101 840	20 424	81 416	101 784
	Concessions, brevets et droits similaires	16 726	15 523	1 203	2 025
	Fonds commercial (1)	1 122 370		1 122 370	1 122 370
	Autres immobilisations incorporelles	633 264		633 264	310 748
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	168 442	109 565	58 877	60 810
	Constructions	2 354 629	1 039 292	1 315 336	584 095
	Installations techniques, matériel et outillage	3 697 098	2 132 543	1 564 555	1 001 262
	Autres immobilisations corporelles	879 550	801 049	78 501	63 006
	Immobilisations en cours	5 550 495		5 550 495	3 958 872
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
Autres participations	525 365	78 987	446 378	15 286	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	236		236	236	
Prêts	20 128	1 543	18 586	40 128	
Autres immobilisations financières	40 229		40 229	40 229	
Total II	15 110 370	4 198 926	10 911 444	7 300 850	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements	171 237		171 237	179 795
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	175 953		175 953	175 790
	Marchandises	4 000		4 000	4 000
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	658 751	44 132	614 619	687 653
	Autres créances	738 892		738 892	878 008
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	442		442	67	
Charges constatées d'avance (3)	253 485		253 485	13 894	
Total III	2 002 761	44 132	1 958 629	1 939 207	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	39 057		39 057	
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	17 152 188	4 243 058	12 909 130	9 240 057	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

60 357

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 969 400) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	969 400	969 400
	Réserves		
	Réserve légale	11 000	11 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	110 394	204 424
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-71 383	-94 030
Subventions d'investissement Provisions réglementées	1 042 040 299	402 610	
Total I	2 061 749	1 493 404	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (I)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	6 516 484	3 631 019
	Concours bancaires courants	771 280	756 828
	Emprunts et dettes financières diverses	1 213 388	966 115
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	737 029	668 285	
Dettes fiscales et sociales	256 146	324 102	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 352 234 821	1 394 698 5 606	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	10 847 381	7 746 653
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	12 909 130	9 240 057

(1) Dont à moins d'un an

5 236 307

4 757 440

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1 *	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	161 334	401	161 735	128 225		33 510	26.13
Production vendue de biens	5 657 600	626 404	6 284 004	6 171 726		112 278	1.82
Production vendue de services	245 256		245 256	342 359		-97 103	-28.36
Chiffre d'affaires NET	6 064 190	626 805	6 690 995	6 642 310		48 685	0.73
Production stockée			163	-575		738	128.41
Production immobilisée			289 109	101 840		187 269	183.89
Subventions d'exploitation			187	8 120		-7 933	-97.70
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			105 138	34 042		71 097	208.85
Autres produits			51	84		-33	-39.20
Total des Produits d'exploitation (I)			7 085 644	6 785 820		299 823	4.42
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			119 826	84 412		35 414	41.95
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 861 296	3 723 008		138 288	3.71
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			8 557	24 438		-15 881	-64.98
Autres achats et charges externes *			1 380 054	1 177 288		202 765	17.22
Impôts, taxes et versements assimilés			84 882	323 401		-238 520	-73.75
Salaires et traitements			913 703	827 206		86 497	10.46
Charges sociales			330 612	294 545		36 067	12.24
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			298 223	242 338		55 885	23.06
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			11 800	24 446		-12 646	-51.73
Dotations aux provisions							
Autres charges			101 143	90 525		10 618	11.73
Total des Charges d'exploitation (II)			7 110 095	6 811 607		298 487	4.38
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-24 451	-25 787		1 336	5.18
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)		48			48	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		79		1 309	-1 229	-93.93
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		128		1 309	-1 181	-90.23
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		80 530			80 530	
Intérêts et charges assimilées (4)		144 062		89 920	54 142	60.21
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		224 592		89 920	134 672	149.77
2. Résultat financier (V-VI)		-224 464		-88 611	-135 853	-153.31
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		-248 915		-114 398	-134 517	-117.59
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 271		596	4 675	784.33
Produits exceptionnels sur opérations en capital		50 844		5 629	45 215	803.26
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		56 115		6 225	49 890	801.45
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		802		22 510	-21 708	-96.44
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 864		3 047	817	26.80
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		299			299	
Total VIII		4 965		25 557	-20 592	-80.57
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		51 150		-19 332	70 482	364.59
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		-126 382		-39 700	-86 682	-218.34
Total des produits (I+III+V+VII)		7 141 886		6 793 354	348 532	5.13
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		7 213 270		6 887 384	325 886	4.73
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		-71 383		-94 030	22 647	24.08

* Proratation de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le compte rendu de mission

70 577 143 569

9 778

OUEST CONSEILS LORIENT

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

OUEST CONSEILS LORIENT
RUE DU SOUS MARIN VENUS

56100 LORIENT
02.97.87.78.00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 12 909 130.14 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6 690 995.08 Euros et dégagant un déficit de -71 383.44 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le programme d'extension du Moulin est en cours au 31 décembre 2019. Le total des constructions, équipements et outillages en cours figurant à l'actif du bilan sur cet investissement s'élève à la somme de 5 550 495 €

Pour cet investissement, la société a obtenu un accord de la Région et du FEADER pour des subventions d'un montant total de 1 544 658 € versées par tranches successives.

Seule la quote part de subvention dont les conditions suspensives de versement ont été levées ont été comptabilisées en subvention d'investissement au passif, soit un montant de 969 887 €

Acquisition en octobre 2019 de la SAS Green Technologies, portant à son actif 6 brevets internationaux concernant le projet d'ozonation et certaines applications produit. Le montant de la transaction est de 500 K€ dont 200 K€ réglés en 2019, 200 K€ réglés en janvier 2020 et 50 K€ à régler au plus tard les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021. Les frais d'acquisition s'élèvent à 10 079€

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Introduction en bourse sur EURONEXT GROWTH

Par assemblée générale mixte du 15 janvier 2020, les actionnaires ont modifié les statuts de la société, procédé à une augmentation du capital, approuvé le projet d'offre au public dans le cadre d'une introduction sur EURONEXT GROWTH et décidé des délégations de pouvoirs nécessaires à la mise en oeuvre de l'opération.

Le Prospectus a été approuvé par l'Autorité des Marchés financiers le 28 janvier 2020 sous le numéro 20-021, composé d'un document d'enregistrement approuvé le 15 janvier 2020 sous le numéro I.20-002 et de la note d'opération.

Le prix de l'offre, fixé à 6.32€ par action a généré une demande de 1 188 142 titres dont 1 083 446 avant exercice de l'option de surallocation et 104 696 au titre de l'option de surallocation.

A l'issue de l'introduction en bourse, le capital de la société PAULIC Meunerie est

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

composé de 4 148 142 actions pour un capital de 1 369 K€ et une prime d'émission de 7 117 K€ avant imputation des frais d'augmentation de capital.

Le début des négociations sur le marché Euronext Growth a eu lieu le 18 février 2020.

La note d'opération 20-021 détaille les objectifs de l'opération à savoir que l'introduction en bourse s'inscrit dans le cadre d'un projet de développement stratégique à 4 ans en permettant à Paulic Meunerie de se doter de moyens financiers devant contribuer en partie au financement d'un plan d'investissements de l'ordre de 13 M€, l'autofinancement du Groupe sur cette période devant assurer le solde sur financement.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Dans un contexte de pandémie de virus COVID-19, le Groupe entend maintenir autant que possible, ouvertes, dans le respect des mesures "barrières" préconisées, et sauf dispositions ultérieures contraires, ses activités de production et de livraison de farine.

Dans ce contexte, PAULIC Meunerie continue ainsi à honorer toutes les commandes de ses clients professionnels pour répondre à la forte demande en produits alimentaires de base, tout en portant la plus grande attention à la sécurité de ses collaborateurs.

Sur les farines de sarrasin, l'activité est fortement impactée avec la fermeture des crêperies et restaurants. Pour rappel, ces activités restauration, marquées par une saisonnalité au bénéfice des mois d'été, représentaient 7% du chiffre d'affaires du Groupe en 2018.

Sur les autres circuits de distribution intégrant en particulier les boulangeries artisanales et industrielles, biscuiteries, GMS ou encore l'alimentation du bétail, la situation est en revanche plus favorable. Ainsi, sur ces marchés qui concentraient plus de 90% des ventes en valeur en 2018, l'activité est aujourd'hui en croissance et la production est assurée dans des conditions normales malgré une visibilité limitée.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La situation de la société au cours de l'exercice 2019 est légèrement déficitaire. Elle est marquée par une activité commerciale prudente dans un contexte de travaux et par le plan de recrutement initié précédemment pour réunir les compétences nécessaires à l'exploitation et à la commercialisation des nouvelles capacités du groupe.

Dans un contexte de pénurie sur le marché du travail, certains recrutements ont été réalisés en avance de charge et selon les opportunités.

Néanmoins, compte tenu :

- o De la trésorerie nette au 31/12/2019,
- o Du succès de l'introduction en bourse réalisée en février 2020,
- o Et du niveau d'activité attendu en croissance dès le 1er trimestre 2020 et sur les prochains mois,

Le Groupe a procédé à une revue de son risque de liquidité et estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie à court terme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	101 840	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 449 843	322 516
Terrains		168 442	
Constructions sur sol propre		1 331 746	770 106
Constructions sur sol d'autrui		188 576	
Installations générales agencements aménagements des constructions		64 201	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 939 156	764 722
Installations générales agencements aménagements divers		482 742	28 307
Matériel de transport		263 448	23 458
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		90 956	2 399
Immobilisations corporelles en cours		3 958 872	2 627 026
	TOTAL	9 488 138	4 216 019
Autres participations		15 286	510 079
Autres titres immobilisés		236	
Prêts, autres immobilisations financières		80 357	
	TOTAL	95 880	510 079
	TOTAL GENERAL	11 135 701	5 048 614

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			101 840	101 840
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		0	1 772 359	1 772 359
Terrains				168 442	168 442
Constructions sur sol propre			0	2 101 852	2 101 852
Constructions sur sol d'autrui				188 576	188 576
Installations générales agencements aménagements constr.				64 201	64 201
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			6 780	3 697 098	3 697 098
Installations générales agencements aménagements divers				511 050	511 050
Matériel de transport			11 761	275 145	275 145
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				93 355	93 355
Immobilisations corporelles en cours		1 035 403	-0	5 550 495	5 550 495
	TOTAL	1 035 403	18 541	12 650 213	12 650 213
Autres participations				525 365	525 365
Autres titres immobilisés				236	236
Prêts, autres immobilisations financières			20 000	60 357	60 357
	TOTAL		20 000	585 958	585 958
	TOTAL GENERAL	1 035 403	38 542	15 110 370	15 110 370

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	56	20 368		20 424
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	14 701	822		15 523
Terrains	107 632	1 933		109 565
Constructions sur sol propre	790 526	31 319		821 845
Constructions sur sol d'autrui	145 701	7 545		153 246
Installations générales agencements aménagements constr.	64 201			64 201
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 937 893	197 566	2 916	2 132 543
Installations générales agencements aménagements divers	458 589	9 472	0	468 061
Matériel de transport	243 969	18 085	11 761	250 293
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	71 582	11 113		82 695
TOTAL	3 820 094	277 033	14 678	4 082 450
TOTAL GENERAL	3 834 851	298 223	14 678	4 118 396

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	20 368				
Autres immob.incorporelles TOTAL	822				
Terrains	1 933				
Constructions sur sol propre	31 319				
Constructions sur sol d'autrui	7 545				
Instal.techniques matériel outillage indus.	197 566				
Instal.générales agenc.aménag.divers	9 472				
Matériel de transport	18 085				
Matériel de bureau informatique mobilier	11 113				
TOTAL	277 033				
TOTAL GENERAL	298 223				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices		39 057		39 057

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires		299			299
TOTAL		299			299

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation		78 987			78 987
Sur autres immobilisations financières		1 543			1 543
Sur comptes clients	62 229	11 800	29 897		44 132
TOTAL	62 229	92 330	29 897		124 662
TOTAL GENERAL	62 229	92 629	29 897		124 961
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		11 800	29 897		
financières		80 530			
exceptionnelles		299			

Une provision pour dépréciation de la participation GREEN TECHNOLOGIE a été comptabilisée pour la somme de 78 987 €

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	20 128	20 128	
Autres immobilisations financières	40 229	40 229	
Clients douteux ou litigieux	101 733	101 733	
Autres créances clients	557 019	557 019	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 643	1 643	
Impôts sur les bénéfices	136 597	136 597	
Taxe sur la valeur ajoutée	378 067	378 067	
Divers état et autres collectivités publiques	222 266	222 266	
Débiteurs divers	319	319	
Charges constatées d'avance	253 485	253 485	
TOTAL	1 711 486	1 711 486	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	20 000		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	771 280	771 280		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	6 516 484	905 410	2 117 931	3 493 143
Emprunts et dettes financières divers	263 671	263 671		
Fournisseurs et comptes rattachés	737 029	737 029		
Personnel et comptes rattachés	140 553	140 553		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	94 955	94 955		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 195	8 195		
Autres impôts taxes et assimilés	12 442	12 442		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 352 234	1 352 234		
Groupe et associés	949 717	516 089		433 628
Autres dettes	821	821		
TOTAL	10 847 381	4 802 679	2 117 931	3 926 771
Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 487 123			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 601 658			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	949 716			

Détail des créances avec les entreprises liées:

Clients: 59 013 €

Détail des dettes avec les entreprises liées:

Fournisseurs: 6 101 €

TVA : 7 916 €

Comptes courants d'associés :

Le dirigeant du groupe Monsieur Jean PAULIC va participer à hauteur de 499 994 € à l'augmentation de capital par compensation d'une partie de son compte courant d'associés en prévision de l'admission des actions aux négociations sur EURONEXT GROWTH.

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	1.3100	740 000			740 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Frais de recherche appliquée et de développement

	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Dévelop- pement	Total
Dépenses de recherche et de développement sans contrepartie spécifique :				
- n'entrant pas dans le cadre de commande client		390 949		390 949
Total 1		390 949		390 949
Total général				390 949
Dont inscrit au compte 203 du bilan				101 840

Le Groupe applique la méthode préférentielle d'immobilisation de ses coûts de développement. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- Intention de la société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- Capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes sociaux sur la ligne " immobilisations incorporelles ". Les dépenses ne vérifiant pas ces critères demeurent comptabilisées en charges de l'exercice où elles ont été encourues.

Les frais de recherche et développement correspondent au développement d'un nouveau prototype de procédé de traitement à l'ozone.

Ils sont amortis linéairement, à compter de la date de mise à disposition du prototype, ce qui correspond à la durée d'utilisation minimale estimée.

Conformément au règlement ANC n°2015-06, la valeur comptable des frais de développement est testée dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Par ailleurs un crédit d'impôt recherche de 123 382 € a été comptabilisé au titre de cet exercice

Fonds commercial

Les fonds commerciaux ont été acquis par les sociétés du groupe au fur et à mesure de leur développement historique, soit à l'occasion de croissances externes, soit dans le cadre d'acquisition de portefeuille de clients de confrères.

Les droits de mouture consistent en un droit à écraser une certaine quantité de blé tendre pour produire de la farine à destination de la consommation humaine en France. Ces droits ne concernent donc pas l'alimentation animale, le blé noir, ni les exportations. Ces droits de mouture sont cessibles et louables.

Dans le cadre des nouvelles règles concernant les actifs incorporels (règlement ANC 2015-06), applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, le groupe a analysé la durée d'utilisation des fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux et droits de mouture ayant une durée d'utilisation non limitée, ils ne font l'objet d'aucun amortissement.

Des tests de dépréciation sont réalisés tous les ans sur les fonds commerciaux non amortis (y compris en l'absence d'indice de perte de valeur). Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable figurant à l'actif à sa valeur actuelle.

Ces tests sont réalisés au niveau de l'actif ou du groupe d'actifs en fonction du mode de gestion et de suivi des activités par l'entité.

Les valeurs actuelles correspondent aux valeurs d'utilité calculées sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs issus des business plans établis par la direction sur la base des critères suivants :

- Hypothèse opérationnelle : Croissance des activités du groupe dans la meunerie traditionnelle
- Périmètre : croissance organique exclusivement
- Durée du business plan : 5 ans
- Taux d'actualisation des cash flows futurs : 7,44%.

Les valeurs actuelles des droits de mouture sont également appréciées au vu de l'évolution de leur cours à la date de clôture de l'exercice.

Les dépréciations constatées ne peuvent faire l'objet de reprises ultérieures.

A la clôture de l'exercice, la valeur actuelle est supérieure à la valeur nette comptable, ce qui justifie l'absence de dépréciation.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
brevet farine	8 518	33.00
depot de marque tradinoire	215	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15 à 30 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, les frais engagés pour leur acquisition sont inscrits à l'actif et amortis de manière dérogatoire sur 5 ans.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Le cycle de production de la société ainsi que le délai de rotation des stocks entraîne une absence de risque significatif de dépréciation de ces derniers.

Evaluation des produits et en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	4 000	4 000		
Approvisionnements				
- Matières premières	98 014	125 240		27 226
- Autres approvisionnements	73 224	54 555	18 669	
Total I	175 237	183 795	18 669	27 226
Production				
- Produits finis	175 953	175 790	163	
Total II	175 953	175 790	163	
Production en cours				
Production stockée (ou déstockage de production) (II + III)			163	

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients font l'objet de provision à la date de clôture selon la méthode

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

suivante:

Ancienneté des créances supérieures à 12 mois: 25% de dotation

Ancienneté des créances supérieures à 24 mois: 50% de dotation

Ancienneté des créances supérieures à 36 mois: 100% de dotation

Excepté situation particulière justifiant un traitement différent.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	47 494
Autres créances	223 909
Total	271 403

Les autres créances incluent 197 559€ de subventions à recevoir de la Région, et 24 707€ au titre de la TICFE sur la consommation d'électricité.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 146
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 399
Dettes fiscales et sociales	96 029
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 308
Total	228 881

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	253 485
Total	253 485

Les charges constatées d'avance incluent 244 740 € correspondant à des frais engagés en 2019 concernant l'introduction en bourse et l'augmentation de capital réalisée début 2020. Ces frais seront imputés sur la prime d'émission en 2020.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	35 597	10.00
Total	35 597	

La société applique l'option d'étalement des frais d'émission d'emprunt sur la durée des crédits

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances clients et comptes rattachés	11 521	11 521	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 102	1 102	

Subventions d'équipement

Les subventions d'investissement sont rapportés au résultat au même rythme que les amortissements des biens subventionnés.

Les subventions d'investissement sont inscrites parmi les capitaux propres. La quote-part de subvention virée au compte de résultat est comptabilisée en produits exceptionnels.

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	1 493 404
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	1 493 404
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	1 493 404
Variation en cours d'exercice	
Variation des provisions relevant des capitaux propres	299
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	639 429
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	2 133 132
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	639 728
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	639 728

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation du chiffre d'affaires net**

Répartition par secteur d'activité	Montant
VENTES DE MARCHANDISES	161 735
VENTES MATIERES PREMIERES	6 284 004
VENTES PRESTATIONS DE SERVICES	245 256
Total	6 690 995

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de marchandises et produits finis est comptabilisé lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client (sauf incoterm spécifique).

Pour les prestations de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'issue de l'exécution de celles-ci (généralement à l'émission de la facture).

Répartition par secteur géographique	Montant
Export	622 049
Intracommunautaire	4 356
France	6 064 590
Total	6 690 995

Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration	Montant
Total	67 500

Rémunération sur la période du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2019

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise et techniciens	6
Ouvriers	14
Total	24

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice	-71 383
Impôt sur les bénéfices	-126 382
Résultat avant impôt	-197 765
Variation des provisions réglementées : - amortissements dérogatoires	299
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	-197 466

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 30 000 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Dettes garanties par des sûretés réelles****Détail des dettes garanties par des sûretés réelles**

Emprunt du	: B.N.P.
Montant initial de cette garantie	: 120 000
Montant restant dû en capital	: 22 551
Nature de la sûreté réelle	: NANTISSEMENT FONDS DE COMMERCE
Emprunt du	: CREDIT AGRICOLE
Montant initial de cette garantie	: 1 050 000
Montant restant dû en capital	: 1 007 207
Nature de la sûreté réelle	: HYPOTHEQUE PARI PASSU CREDIT 3 CO-FINANCEURS
Emprunt du	: BNP
Montant initial de cette garantie	: 1 050 000
Montant restant dû en capital	: 997 849
Nature de la sûreté réelle	: HYPOTHEQUE PARI PASSU CREDIT 3 CO-FINANCEURS
Emprunt du	: BPA
Montant initial de cette garantie	: 1 050 000
Montant restant dû en capital	: 1 000 953
Nature de la sûreté réelle	: HYPOTHEQUE PARI PASSU CREDIT 3 CO-FINANCEURS
Emprunt du	: CREDIT AGRICOLE
Montant initial de cette garantie	: 200 000
Montant restant dû en capital	: 200 000
Nature de la sûreté réelle	: HYPOTHEQUE PARI PASSU 3- CO FINANCEURS
Emprunt du	: BPGO
Montant initial de cette garantie	: 200 000
Montant restant dû en capital	: 172 490
Nature de la sûreté réelle	: HYPOTHEQUE PARI PASSU 3- CO FINANCEURS
Emprunt du	: B.N.P.
Montant initial de cette garantie	: 200 000
Nature de la sûreté réelle	: HYPOTHEQUE PARI PASSU 3- CO FINANCEURS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	: PRET NON ENCORE ENCAISSE A LA CLOTURE
Emprunt du	: CREDIT AGRICOLE
Montant initial de cette garantie	: 605 000
Montant restant dû en capital	: 605 000
Nature de la sûreté réelle	: NANTISSEMENT PARI PASSU FONDS DE COMMERCE ET : MATERIEL 3 CO-FINANCEURS
Emprunt du	: B.P.A.
Montant initial de cette garantie	: 605 000
Montant restant dû en capital	: 605 000
Nature de la sûreté réelle	: NANTISSEMENT PARI PASSU FONDS DE COMMERCE ET : MATERIEL 3 CO-FINANCEURS
Emprunt du	: B.N.P.
Montant initial de cette garantie	: 605 000
Montant restant dû en capital	: 589 000
Nature de la sûreté réelle	: NANTISSEMENT PARI PASSU FONDS DE COMMERCE ET : MATERIEL 3 CO-FINANCEURS
Emprunt du	: CREDIT AGRICOLE
Montant initial de cette garantie	: 363 000
Montant restant dû en capital	: 363 000
Nature de la sûreté réelle	: CREANCE DAILLY A HAUTEUR DU PRINCIPAL ET INTERETS
Emprunt du	: B.P.G.O.
Montant initial de cette garantie	: 200 000
Montant restant dû en capital	: 200 000
Nature de la sûreté réelle	: CREANCE DAILLY

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Crédit bail

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			365 150	410 896	776 046
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			78 697	266 241	344 938
- dotations de l'exercice			24 848	68 815	93 663
Total			103 545	335 056	438 601
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			125 602	313 805	439 407
- exercice			26 577	44 133	70 710
Total			152 179	357 938	510 117
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			48 248	10 001	58 249
- entre 1 et 5 ans			113 638	40 004	153 642
- à plus de 5 ans			54 451		54 451
Total			216 337	50 005	266 342
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				2 582	2 582
Total				2 582	2 582

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à a la somme de 77 120 € Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les paramètres pour calculer l'indemnité sont les suivants:

- départ à la retraite lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein
- turn over faible
- taux d'actualisation est de 1%
- taux d'augmentation des salaires est de 1% comme l'année précédente

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Accroissements et allègements dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
Provisions réglementées :	
- amortissements dérogatoires	299
Total des accroissements	299

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
Paulic meunerie	SA	969 400	LE GOURET SAINT GERAND

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L.233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société PAULIC Meunerie SA
56920 SAINT GERAND

Page : 20

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- GREEN TECHNOLOGIE	354 018	-328 987	100.00	500 000	421 013			67 886	-328 987		
- MOULIN DU PAVILLON	8 000	243 855	100.00	8 000	8 000			2 301 679	-11 878		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

Acquisition de la filiales GREEN TECHNOLOGIES le 30 octobre 2019

Provision pour dépréciation des titres de participations comptabilisée pour un montant de 78 987 €

Charges de l'exercice concernant GREEN TECHNOLOGIES: 65 896€

Charges de l'exercice concernant MOULIN DU PAVILLON: 21 905 €

Produits de l'exercice concernant MOULIN DU PAVILLON: 347 442 €

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Amortissement des subventions	40 064	777
- Produits de cession des immobilisations	10 780	775
- Produits divers exercices antérieurs	5 270	772
Total	56 114	
Charges exceptionnelles		
- Amendes	45	671
- Amortissements dérogatoires	299	687
- Régularisations diverses	757	672
- Valeur nette comptable des immobilisati	3 863	675
Total	4 964	

Transferts de charges

Nature	Montant
Remboursement de sinistre	6 676
Remboursement Agefos	1 109
TIPP	18 921
Dons marchandises	5 000
IJSS	1 643
AN véhicule	2 835
Prime BPI sur emprunts	39 057
Total	75 041

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges et produits sur exercices antérieurs

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- SOLDE PERTE CLIENT DES ANNEES ANTERIEURE	757	67200000
Total	757	
Produits		
- Produits exceptionnels divers	5 270	772
Total	5 270	

Participation des salariés

Il n'existe pas de contrat de participation au sein de l'entreprise.

PAULIC MEUNERIE SA

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2019**

CABINET PICAUVET LE DAIN

MAZARS SA

CABINET PICAUVET LE DAIN

SIEGE SOCIAL : 15 RUE ERIC TABARLY - 29391 QUIMPERLE CEDEX
TEL : +33 (0) 2 98 39 07 50

CAPITAL DE 100 000 EUROS – RCS Quimper B 339 567 794

MAZARS SA

SIEGE SOCIAL : PARC D'ACTIVITE DE LAROISEAU - 12, RUE ANITA CONTI – BP 10025 - 56001 VANNES
TEL : +33 (0) 2 97 40 70 05 – FAX : + 33 (0) 2 9740 46 07

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE – SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

PAULIC MEUNERIE SA

Société anonyme au capital de 1.368.887 €
Siège social : Lieudit le Gouret, 56920 SAINT-GERAND
RCS : 311 263 685 R.C.S Lorient

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2019

CABINET PICAUVET LE DAIN

MAZARS SA

**MINOTERIE
PAULIC**

*Rapport spécial sur
les conventions
réglementées*

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice
clos le 31 décembre
2019*

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS NON AUTORISEES PREALABLEMENT

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

**MINOTERIE
PAULIC**

*Rapport spécial sur
les conventions
réglementées*

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice
clos le 31 décembre
2019*

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Nature : Location d'un bien immobilier

Objet : Votre société prend en location des locaux situés sur le site de la Gare à St Gérard auprès de la société Financière KALA Sas dont Jean Paulic est actionnaire à hauteur de 51%

Modalités : la charge de location comptabilisée au titre de l'exercice 2019 s'élève à 13 080 euros.

La procédure d'autorisation n'a pas été suivie par omission.

Personne intéressée : Jean PAULIC, Président de la société PAULIC MEUNERIE SA.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Avec les associés

Nature : Rémunération des comptes courants.

Autorisation : Votre Conseil d'Administration du 4 février 1991.

Objet : Votre société rémunère les comptes courants dans la limite du taux fiscalement déductible.

Modalités : la charge d'intérêts comptabilisée au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 9.779 euros.

Personne intéressée : Jean PAULIC, Président de la société PAULIC MEUNERIE SA.

**MINOTERIE
PAULIC**

*Rapport spécial sur
les conventions
réglementées*

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice
clos le 31 décembre
2019*

2) Avec la société Moulin du Pavillon

Nature : Prestations de services

Objet : La société a effectué des prestations de services de nature comptable, relations bancaires, informatique, gestion et négociation des achats et des ventes. Elle a également mis à disposition de la société Moulin du Pavillon du personnel, du matériel et des locaux de stockage.

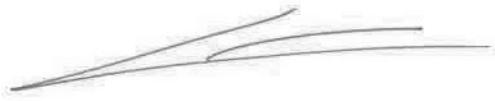
Modalités : Au cours de l'exercice écoulé, un montant de 208.585 euros HT a été comptabilisé dans les produits du compte de résultat de la société.

Personne intéressée : Jean PAULIC, Président de la société PAULIC MEUNERIE SA et Président de la société MOULIN DU PAVILLON SAS.

Fait à Quimperlé et à VANNES, le 30 avril 2020

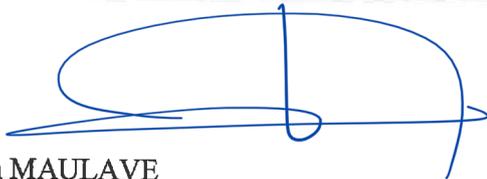
Les Commissaires aux comptes

**CABINET PICA VET LE
DAIN**


Patrick PICA VET

MAZARS SA


Yvonnick HUET


Julien MAULAVE

PAULIC MEUNERIE SA

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31/12/2019

CABINET PICAUVET LE DAIN

MAZARS SA

CABINET PICAVET LE DAIN

SIEGE SOCIAL : 15 RUE ERIC TABARLY - 29391 QUIMPERLE CEDEX
TEL : +33 (0) 2 98 39 07 50

CAPITAL DE 100 000 EUROS – RCS Quimper B 339 567 794

MAZARS SA

SIEGE SOCIAL : PARC D'ACTIVITE DE LAROISEAU - 12, RUE ANITA CONTI – BP 10025 - 56001 VANNES
TEL : +33 (0) 2 97 40 70 05 – FAX : + 33 (0) 2 9740 46 07

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

PAULIC MEUNERIE SA

Lieudit " Le Gouret "

56920 SAINT-GERAND

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31/12/2019

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31/12/2019, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31/12/2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document

joint et s'élevant à 317 211 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019.

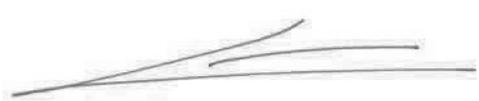
La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Quimperlé et à VANNES, le 30 avril 2020

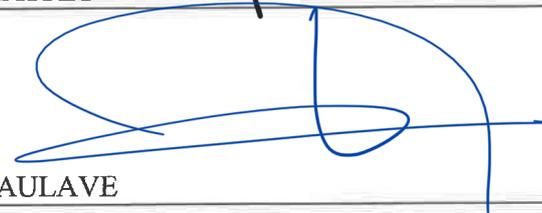
Les Commissaires aux comptes

CABINET PICA VET L E
D A I N


Patrick PICA VET

MAZARS SA


Yvonnick HUET


Julien MAULAVE

PAULIC MEUNERIE SA
Société anonyme au capital de 1.368.886,86 euros
Siège social : Lieudit " Le Gouret " 56920 SAINT-GERAND
311 263 685 RCS LORIENT
(la "Société")

Cabinet Mazars
61 rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie

Cabinet PICAUVET-LE DAIN
15, rue Eric TABARLY
29300 QUIMPERLE

Le 28 avril 2020

Objet : Attestation des 5 personnes les mieux rémunérées

Monsieur,

Je soussigné, Monsieur Jean Paulic, en ma qualité de Président Directeur Général de la Société et en application de l'article L. 225- 115 4° du code de commerce, d'avoir établi le présent courrier sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Il est rappelé que la Société emploie au 31 décembre 2019, 24 salariés.

Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 s'élève à 317 211 euros.

Les sommes indiquées dans le présent courrier concernent la rémunération de :

- Jean PAULIC
- Aurélien LUCAS
- François-Alexis BANCEL
- Didier LE MASLE
- Jacques LE PESSOT

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
Monsieur Jean Paulic





Paulic Meunerie SA
Moulin du Gouret - 56920 Saint-Gerand
Tél : 02 97 51 40 03

— www.paulicmeunerie.com —

PAULIC MEUNERIE SA
Société anonyme au capital de 1.368.886,86 euros
Siège social : Lieudit « Le Gouret » 56920 SAINT-GERAND - France
311 263 685 RCS LORIENT
(la "**Société**")

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

(Art. R225-88 du Code de commerce)

Je soussigné : **NOM**.....
Prénoms.....
Adresse.....
.....
Adresse électronique.....

Propriétaire de ACTION(S) de la société PAULIC MEUNERIE SA

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du **24 juin 2020**, tels qu'ils sont visés par l'article R225-83 du Code de commerce sur les sociétés commerciales au format suivant :

- papier
- fichiers électroniques à l'adresse mail indiquée ci-dessus

Fait à, le.....

Signature

NOTA : Les actionnaires titulaires de **titres nominatifs** peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R225-81 et R225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.